

Rapport ENTPE 2013

L'attractivité d'une grande école d'ingénieurs dans le champ concurrentiel.

■ Rapporteurs :

Elsa ALEXANDRE
Denis MAGNARD
Guy MARCHAND
Olivier MESNARD

■ Groupe de travail :

Olivier ASTORGUES
Richard CANTIN
Pierre-Baptiste
DELPUECH
Bernard ENEAU

Desiré ESTAY

Stanislas HENRION

Valentin LAMI

Florence LAMBERT

Gilbert NICOLLE

Céline TRMAL



1 Introduction : L'attractivité de l'ENTPE : un enjeu prioritaire de l'école, un enjeu du Ministère de tutelle.....	3
2 L'ENTPE, une grande école d'ingénieurs.....	4
2.1 Les différentes voies de recrutements.....	4
a) Les étudiants issus des classes préparatoires aux grandes écoles	4
L'accès selon les filières.....	4
Des mesures à poursuivre ou à étudier.....	4
b) Les autres modes de recrutements.....	5
2.2 Une grande école formant des ingénieurs dédiés au portage des politiques publiques des ministères techniques MEDDE / METL	5
a) Les deux statuts d'élèves fonctionnaire et civil.....	5
b) Une école d'enseignement supérieur "de la République" offrant une formation ouvrant la voie à tous les élèves sans discrimination vers les plus hauts niveaux de fonctions	6
2.3 Une formation initiale de haut niveau	7
a) Un contenu pédagogique de qualité, reconnu par la CTI.....	7
b) Un programme pédagogique riche à toujours faire évoluer	7
c) Des méthodes pédagogiques actives à développer	8
d) Une ouverture internationale à amplifier.....	8
e) Une diversité et une qualité indéniable des intervenants mais qui restant à optimiser et valoriser	9
f) Une diversité et une qualité reconnue des formations complémentaires.....	10
2.4 Des débouchés et des perspectives riches et diversifiés.....	10
a) Les débouchés	10
b) Les perspectives de carrières.....	11
2.5 Une vie étudiante intense, foisonnante, culturelle, sportive, humanitaire, divertissante.....	12
3 Une grande école d'ingénieurs... qui doit le faire savoir !.....	12
3.1 En s'adressant à ses futurs étudiants et à leurs prescripteurs.....	12
a) Les vecteurs de communication	12
b) Les thématiques à traiter	13
3.2 En prenant soin de ses étudiants, premier relais de l'attractivité de l'école.....	14
3.3 En s'inquiétant de son environnement concurrentiel	15
a) au regard des classements des écoles	15
b) au regard des résultats des concours d'entrée	15
c) tout en s'appuyant sur sa notoriété acquise	16
3.4 En cultivant son attractivité auprès d'enseignants de haut niveau	16
a) Accueillir dans de bonnes conditions les enseignants.....	16
b) Valoriser la fonction d'enseignant	16
c) Obtenir des conditions d'intervention claires et valorisantes pour les agents des ministères de tutelle	17
3.5 En soutenant une recherche ambitieuse.....	17
3.6 En développant les partenariats "bénéficiaires".....	21
3.7 En développant son attractivité auprès de l'environnement professionnel.....	21

1. Introduction : L'attractivité de l'ENTPE : un enjeu prioritaire de l'école, un enjeu du Ministère de tutelle

Le présent rapport s'inscrit dans la continuité des nombreux rapports du SNITPECT-FO traitant de l'ENTPE, notamment le dernier en date établi par notre syndicat en 2006 qui, à quelques éléments près, reste d'actualité - il anticipait alors le passage de l'école au statut d'établissement public et nous a permis d'influer fortement sur la définition du premier contrat d'objectifs liant l'ENTPE à sa tutelle ministérielle, contrat signé à l'école par Nathalie KOSCIUSCO-MORIZET, pour la période 2011-2014.

Cependant, le contexte dans lequel s'inscrivent l'ENTPE et l'ensemble des ingénieurs qu'elle a formés, a fortement évolué ces dernières années : concurrence croissante entre les formations scientifiques, moindre attractivité de la fonction publique, décentralisation, déstabilisation des services ministériels par le duo Réorganisation de l'Administration Territoriale de l'État / Révision Générale des Politiques Publiques aujourd'hui poursuivie par la « Modernisation de l'Action Publique », balkanisation en de multiples employeurs publics (VNF, CEREMA, agences diverses...) et, s'ensuivant, une perte d'influence du réseau historique "équipement" au sens large...

Pendant plusieurs décennies, l'ENTPE se trouvait plutôt préservée par son statut d'école d'ingénieurs de fonctionnaires, formant les ingénieurs d'un ministère technique dont le rayonnement au sein des administrations et des citoyens nourrissait l'attractivité de l'école, y compris pour sa filière "civile", créée dès 1987 pour alimenter les collectivités territoriales et les entreprises privées. À présent, elle doit s'illustrer dans un champ de plus en plus concurrentiel pour préserver sa capacité à attirer les étudiants de haut niveau et à fort potentiel. Un des enjeux des ministères est donc de garantir l'attractivité de l'école afin de disposer d'ITPE en capacité d'analyser, de mettre en œuvre et d'évaluer leurs politiques publiques.

Or, pour la première fois depuis sa création en 1954, l'ENTPE n'a pas été en capacité de pourvoir l'ensemble des places d'élèves ingénieurs fonctionnaires comme d'élèves ingénieurs civils, ouvertes aux concours externes en sortie de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) pour le cursus ingénieur de l'année scolaire 2012-2013. La direction de l'ENTPE a réagi. Des groupes de travail ont été lancés pour identifier et analyser les causes de cette situation. Et des mesures d'amélioration ont été mises en place ou amplifiées dès cette année tant par l'école, notamment par l'élaboration d'actions de communication à l'attention des étudiants en CPGE (site internet spécifique à l'attention des candidats) et des relais d'information (professeurs, presse étudiante, employeurs potentiels...), que par la tutelle (modalités du concours et notamment, le choix du lieu des oraux). Ces actions ont visiblement porté leurs fruits puisque les résultats d'admission pour l'année scolaire 2013-2014 montrent un remplissage de l'ensemble des places de fonctionnaires, et de toutes les places de civils (sauf une place sur les trois réservées à des élèves de nationalité étrangère).

Au delà de ce signal d'alerte et de la forte réactivité de l'école, l'impact grandissant du contexte concurrentiel a milité pour que le SNITPECT-FO, très attaché à préserver le rayonnement de l'école, analyse globalement dans ce rapport la question de l'attractivité de l'ENTPE, tout d'abord vis-à-vis des étudiants (tous modes de recrutement confondus), mais également auprès des enseignants, du monde de la recherche, des partenaires académiques et/ou professionnels, en direction des multiples employeurs, qu'ils relèvent de la sphère publique, para-publique ou privée, l'ensemble des liens avec ces différents types d'acteurs participant à l'attractivité globale de l'ENTPE.

Car si, historiquement, les qualités des ingénieurs des TPE leur ont permis de s'appuyer sur des parcours diversifiés au sein des services de l'État mais aussi des collectivités territoriales pour acquérir toute une palette de compétences utiles à nos ministères techniques et à leurs partenaires, aujourd'hui, le portage et la mise en œuvre des politiques publiques ne sont plus confiés aux seuls services ministériels, mais toujours plus à des services interministériels, aux collectivités territoriales, à des établissements publics, à des sociétés d'économie mixte, voire à des entreprises privées, entre autres délégataires de services publics. Ces évolutions nécessitent donc pour l'école de développer la diversité des débouchés en sortie et de préparer l'ensemble de ses diplômés à des allers-retours entre les différents lieux d'exercice au bénéfice du portage et de l'accompagnement au plus près des différents acteurs des politiques publiques de nos ministères techniques.

Notre rapport a ainsi vocation à construire les revendications que portera le syndicat au quotidien auprès de la direction de l'ENTPE et de son ministère de tutelle, notamment à travers son conseil d'administration, mais aussi tout particulièrement dans le cadre de l'élaboration du prochain contrat d'objectifs de l'école pour la période 2015-2018, à l'heure où, d'une part, les ministères ont engagé la refondation de la position de l'ingénieur en ouvrant les chantiers post-Assises des Métiers de l'Ingénieur et où, d'autre part, l'école s'apprête à fêter ses soixante années d'existence (1954-2014).

■ Des tendances essentiellement profitables aux concurrents de l'ENTPE (extrait d'une note d'information du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) :

« En vingt ans, les effectifs inscrits dans une formation d'ingénieur (hors cycle préparatoire intégré) ont pratiquement doublé passant de **61 800** en 1991-1992 à **121 600** en 2011-2012. » « La répartition des effectifs entre les écoles est restée sensiblement la même : on note toutefois une progression de la part des effectifs des écoles privées (+**3,6** points) et des écoles publiques du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (+**0,4**%) au détriment des écoles publiques des autres ministères (-**4** points). »

« Les écoles d'ingénieurs n'échappent pas au mouvement global de restructuration de l'enseignement supérieur. Soucieuses de gagner en visibilité et en attractivité, voilà plusieurs années qu'elles ont initié une vague de regroupements qui touche peu à peu tout le territoire. » Les « effectifs de cycle préparatoire intégré ou assimilé ont augmenté de **24%** entre les rentrées 2008-2009 (**17 300** étudiants) et 2011-2012 (**21 500**). Cette hausse a été portée par les écoles publiques du MESR, avec une progression de **15,7%**, mais surtout par les écoles privées (+**40%**). Sur la même période, les effectifs du cycle ingénieur ont également augmenté, mais dans une moindre mesure (+**13%**). » « **60%** des nouveaux entrants [en école d'ingénieurs en 2011-2012] viennent d'une CPGE. »

Selon les projections des effectifs établies par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, « si les tendances en termes d'orientation et de poursuite d'études se prolongeaient, les effectifs étudiants augmenteraient de **11%** à l'université entre 2011 et 2021, de **9,5%** en CPGE » (filiale scientifique, littéraire, économique et commerciale) et de **9,9%** en formations d'ingénieurs non universitaires.

2. L'ENTPE, une grande école d'ingénieurs

2.1 Les différentes voies de recrutement

Au sein de chaque promotion d'ingénieurs de l'ENTPE se côtoient des étudiants issus de différentes voies de recrutement :

- de l'ordre de **100** ingénieurs fonctionnaires et **70** ingénieurs civils recrutés en sortie de classes préparatoires aux grandes écoles ;
- de l'ordre de **10 à 15** ingénieurs fonctionnaires issus du concours interne ;
- de l'ordre de **30** ingénieurs civils admis sur titre en 1^{ère} ou 2^e année ;
- de l'ordre de **6** architectes-ingénieurs civils dans le cadre du double cursus.

L'ENTPE accueille également d'autres étudiants dans le cadre de partenariats de double diplôme (master) ou de concours ("TPE professionnel" et "TPE sur titre") qui n'obtiennent pas le diplôme délivré par l'école et ne sont pas présentés ici.

a) Les étudiants issus des classes préparatoires aux grandes écoles

■ L'accès selon les filières

L'ENTPE recrute majoritairement des élèves ingénieurs à travers trois concours ouverts aux étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) :

- Le « Concours TPE/EIVP » qui utilise les notes des épreuves écrites de la « Banque Mines-Ponts » ; ce concours, commun à l'ENTPE, à l'EIVP, à l'École nationale des sciences géographiques et à l'École nationale de la météorologie, recrute sur les filières MP (Math-Physique ; **26** places fonctionnaires et **20** places civiles offertes en 2012), PC (Physique-Chimie ; **24** places fonctionnaires et **16** places civiles offertes en 2012) et PSI (Physique - Sciences de l'ingénieur ; **34** places fonctionnaires et **17** places civiles offertes en 2012) ;
- Le « Concours commun polytechnique », organisé par un groupe d'une trentaine d'écoles, et où l'ENTPE est également présente en banque d'épreuves ; l'école recrute sur ce concours dans la filière TSI (Technologie - Sciences industrielles ; **4** places fonctionnaires et **2** places civiles offertes en 2012) ;
- Le Concours « G2E » (géologie, eau, environnement) organisé par un groupe d'une douzaine d'écoles, spécifique à la filière BCPST (Biologie - Chimie - Physique - Sciences de la Terre ; **12** places fonctionnaires et **15** places civiles offertes en 2012).

■ Des mesures à poursuivre ou à étudier

Si l'école ambitionne de rester une grande école d'ingénieurs dans ce contexte concurrentiel, elle doit déjà commencer à préserver, voire à développer, cette voie de recrutement d'étudiants issus des classes préparatoires.

Or, d'après les analyses plus détaillées réalisées par l'ENTPE sur le recrutement 2012, il apparaît que seules les places des filières MP/PC/PSI n'ont pas été pourvues aussi bien sur la filière civile que fonctionnaire. C'est donc le concours commun TPE/EIVP, dont les épreuves orales d'admission sont organisées par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, qui traduit principalement une éventuelle perte d'attractivité de l'ENTPE. Ce qui interroge sur les modalités d'organisation du concours par le MEDDE. D'autant plus que les autres écoles utilisant la banque Mines Ponts pour l'admissibilité ont quasiment toutes fait le plein. Parmi les raisons de cet échec, il est probable que les modalités et l'information sur le passage des oraux ait eu un rôle déterminant : si les candidats inscrits au concours Mines Ponts ont pu savoir dès le début de leur inscription où se situerait leur lieu de passage de l'oral, certains inscrits au concours TPE/EIVP n'ont pu connaître leur lieu et horaire de passage que quelques jours avant les oraux, pour découvrir qu'ils n'étaient pas dans Paris mais à Lognes en 2012 !

Pour 2013, le Ministère a réagi en remplaçant le lieu des oraux dans Paris au Lycée Janson de Sully. Comme l'ENTPE qui, juste avant les résultats d'admissibilité, a mis en place un site internet dédié aux candidats pour les renseigner sur la formation d'ingénieur, les doubles cursus, les deux statuts possibles d'élève fonctionnaire ou civil, les débouchés professionnels, la vie étudiante au sein du campus, Lyon et ses atouts de grande ville universitaire... et sur le lieu de passage des oraux ! Et l'ENTPE a adressé aux **5000** candidats admissibles au concours TPE/EIVP une plaquette de présentation des formations et un courriel avec le lien sur le site internet précité comme le pratiquent d'autres écoles. Il conviendra de pérenniser ces mesures.

On ne peut que se féliciter de la volonté de l'ENTPE de prolonger ses analyses au sein d'un observatoire sur le recrutement pour les années futures, analyses qui permettront de définir de nouvelles actions pour optimiser l'efficacité du recrutement.

Pour le concours 2013, le jury du concours TPE/EIVP a décidé de baisser la barre d'admissibilité tout en maintenant la barre d'admission. Cette décision tient compte de retours de certains étudiants et enseignants de classes préparatoires qui considéraient que le niveau d'admissibilité de l'ENTPE était très haut par rapport à d'autres concours. Elle doit rendre son caractère discriminant à l'oral (le nombre de candidats classés en 2012 est très légèrement inférieur au nombre de candidats présents aux oraux). Elle traduit également la nécessité de prolonger les analyses comparatives pour tenir compte de l'environnement, à présent concurrentiel de l'ENTPE en la mesurant aux autres écoles d'ingénieurs. Elle permet enfin de ne pas écarter trop prématurément d'excellents candidats qui pourraient compléter la démonstration de leur connaissance et de leur potentiel lors des oraux.

Le SNITPECT-FO alerte par contre, sur la nécessité de maintenir un haut niveau de recrutement garant de la capacité des TPE à assurer les missions auxquelles ils sont dédiés auprès de l'État, des collectivités territoriales et des entreprises notamment en maintenant une barre d'admission suffisamment sélective.

Recrutements classiques : propositions du SNITPECT-FO

- Développer la voie de recrutement CPGE.
- Pérenniser la mise en place de mesures optimisant l'efficacité du recrutement : observation et analyse des données sur le recrutement, études comparatives des autres écoles d'ingénieurs, accessibilité des informations sur le concours (courriel, plaquette, site candidat...), modalités d'organisation (facilité d'accessibilité du lieu des oraux...).
- Maintenir une barre d'admission sélective au concours CPGE.

Il pourrait également être opportun de s'interroger sur l'évolution de la répartition des places entre les filières pour éventuellement augmenter les places des filières TSI et BCPST pour lesquelles l'ENTPE semble présenter une forte attractivité. Cette évolution doit être mise en regard de l'évolution du besoin des employeurs et ne doit pas seulement être une variable d'ajustement. Cela souligne encore l'importance des Assises de l'ingénieur dont les suites doivent permettre de réaffirmer et clarifier les besoins de l'État en matière notamment de portage des politiques concernant le climat, l'énergie, la biodiversité, les systèmes d'information et l'aménagement numérique des territoires...

De même l'ouverture à la filière physique-technologie (PT) pourrait être envisagée puisque les programmes sont similaires à ceux de la filière PC sur les mathématiques et la physique, et allégés en chimie au profit de sciences industrielles de l'ingénieur. Cette ouverture pourrait être mise en parallèle avec la légitimité de plus en plus grande des ITPE à assurer les fonctions d'inspecteur des installations classées pour l'environnement, historiquement réservées au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines (IIM).

Ces augmentations doivent s'accompagner d'un niveau d'exigence élevé pour garantir la sélection des meilleurs étudiants de ces filières.

Filières : propositions du SNITPECT-FO

- Étudier l'augmentation des places offertes aux filières TSI, BCPST et demander à la tutelle d'ouvrir le recrutement sur la filière PT.

b) Les autres modes de recrutement

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires de catégorie B. Il leur donne accès au cycle probatoire qui prépare l'accès en un an à la première année de l'école. Pour la deuxième année consécutive, près de la moitié des places offertes n'ont pas été pourvues. Cela interroge sur les modalités et/ou l'attractivité de ce concours.

L'admission sur titre en 1^{ère} année est ouverte aux étudiants français ou étrangers, titulaires d'une licence, validée avec mention "assez bien", en physique, mécanique ou génie civil.

L'admission sur titre en 2^e année est ouverte aux étudiants français ou étrangers, titulaires d'une maîtrise ou d'une 1^{ère} année de Master, validée avec mention "assez bien" en mathématiques, mathématiques appliquées, physique, mécanique, génie civil ou sciences et vie de la terre.

Des étudiants de l'école nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL) peuvent également être admis à intégrer l'école en 2^e année, à l'issue de leur master en architecture conduit en parallèle avec un cycle préparatoire de trois ans. Ils mènent ainsi de front les deux cycles architecte et préparation au cycle ingénieur dans le cadre du partenariat avec l'ENSAL (qui offre la possibilité réciproque aux élèves ingénieurs TPE de poursuivre la formation permettant l'obtention du diplôme d'État d'architecte).

Ces différentes voies de recrutement permettent à la fois d'offrir des parcours professionnels ascendants pour des agents de l'État ayant démontré leur capacité à assurer des fonctions et responsabilités supérieures et de diversifier le recrutement avec des étudiants français ou internationaux présentant d'excellentes capacités.

Le "potentiel" d'étudiants scientifiques reste relativement stable alors que la stratégie des différentes écoles d'ingénieurs est d'augmenter sensiblement leur volume de recrutement ce qui exacerbe la concurrence. Par conséquent, l'ENTPE doit chercher prioritairement à alimenter son développement par le recrutement CPGE sans négliger les admissions sur titre qui représentent un vivier important de talents dont l'école ne doit pas se priver. C'est tout particulièrement le cas pour le recrutement à l'international qui participe fortement à la notoriété de l'école et des entreprises françaises. Cela offre également l'opportunité d'enrichir la formation au travers de visions croisées internationales. Dans les pays à forte croissance ou à fort développement confrontés à des enjeux d'aménagement importants, l'école apporte ainsi une ingénierie qualifiée aux pouvoirs publics étrangers, aux entreprises étrangères et aux entreprises françaises investies à l'international.

Recrutements spécifiques : propositions du SNITPECT-FO

- Maintenir et développer les admissions sur titre des étudiants présentant de forts potentiels tout particulièrement à l'international.
- Soutenir et valoriser le partenariat avec l'ENSAL par l'accueil d'étudiants architectes pour l'obtention de double diplôme Architecte - Ingénieur.
- Analyser et repenser le concours interne (épreuves, niveau, attractivité...).

2.2 Une grande école formant des ingénieurs dédiés au portage des politiques publiques des ministères techniques MEDDE / METL

a) Les deux statuts d'élèves fonctionnaire et civil

Le statut des ingénieurs fonctionnaires de l'État que l'ENTPE forme et leur rayonnement professionnel sont des facteurs forts de l'attractivité de l'école.

La formation d'ingénieurs civils engagée en 1987 visait à l'origine à contribuer à satisfaire les nouveaux besoins des collectivités locales dans le contexte de la première décentralisation, et accessoirement le secteur privé de l'ingénierie. L'objectif d'alimenter les collectivités est encore rarement atteint, la plupart des ingénieurs civils (80%) exerçant dans le privé. En effet, les collectivités dans les années 1990 n'avaient aucun intérêt à recruter des diplômés de l'ENTPE car, d'une part, les DDE construisaient et entretenaient les routes départementales et les communes pouvaient faire appel à leurs services pour assurer la maîtrise d'œuvre de leurs investissements ! Les groupes de BTP et d'ingénierie ont en revanche immédiatement vu d'un bon œil cette nouvelle filière et ont su proposer aux étudiants des débouchés attractifs.

La formation d'ingénieurs civils au sein de l'ENTPE reste un enjeu important pour l'école et le Ministère de tutelle. Tout d'abord, la formation des ingénieurs civils participe à la mise en œuvre de certaines politiques publiques dont certaines entreprises privées assurent à présent le relais. Elle permet aussi de porter les enjeux du ministère plus largement au sein du monde économique comme le rappelle d'ailleurs la stratégie ministérielle de décembre 2011 : « *Ainsi, le réseau des écoles du ministère, qui couvre l'ensemble des niveaux de formation de l'enseignement supérieur jusqu'au doctorat, forme chaque année un grand nombre d'agents destinés aux services et établissements du ministère ; il porte et doit approfondir les valeurs du développement durable et contribue à les consolider et à les diffuser auprès des agents qu'il forme. Ce réseau est également un relais important des enjeux et préoccupations du ministère vers le monde économique et la société civile : il assure en effet la formation, à travers ses écoles d'ingénieurs, d'un grand nombre de cadres destinés au secteur privé et ses liens avec le monde de l'entreprise sont par ailleurs nombreux et étroits, qu'il s'agisse de recherche ou de formation initiale, complémentaire (mastères spécialisés) ou continue* ».

Le statut de fonctionnaire n'est peut être plus, à lui seul, garant d'une attractivité suffisante pour répondre aux besoins inscrits dans le contrat d'objectifs. Le rayonnement de l'ensemble du groupe des ingénieurs diplômés de l'ENTPE doit permettre de maintenir son niveau élevé d'attractivité. Par ailleurs, le statut d'établissement public de l'ENTPE l'oblige à étudier les scénarios les plus à même de garantir son développement. Elle ne peut se contenter de la faible lisibilité offerte par le Ministère sur le recrutement d'ingénieurs fonctionnaires et a donc établi un objectif de croissance de la filière civile.

Or les promotions d'élèves "civils" qui représentaient entre 20 et 30 ingénieurs jusque dans les années 2000, sont à présent de l'ordre de 50 à 70, y compris les admis sur titre et les doubles cursus. Ces ingénieurs civils n'ont eu aucune difficulté de placement, bien au contraire, démontrant que la formation apporte une réponse appropriée aux besoins des employeurs.

L'ENTPE doit donc, d'une part, disposer d'une lisibilité forte de la part de sa tutelle ministérielle sur les besoins quantitatifs, comme qualitatifs, d'ingénieurs TPE fonctionnaires pour répondre à ses propres attentes et à ceux de ses opérateurs publics (VNF, CEREMA...) voire des collectivités territoriales, et d'autre part, être en capacité d'adapter le dimensionnement de sa filière civile à la capacité d'accueil de l'école pour répondre aux besoins des autres employeurs.

Elle doit rapidement viser des promotions de l'ordre de 250 élèves-ingénieurs en regard de la capacité des locaux actuels.

Rappelons que le schéma des emplois et des recrutements ministériels (SERM) de nos ministères qui fixe les flux de recrutement en tenant compte des prévisions du nombre de départs et du plafond d'emploi autorisé, prévoit en 2013, 720 recrutements de cadres A, dont près d'un tiers réalisés par des mobilités entrantes de corps d'autres ministères, principalement des ingénieurs (IIM, IAE, IPEF, etc.), réduisant d'autant les recrutements propres du ministère (sorties d'école, concours sur titres, emplois réservés, etc.). Déjà le bilan du SERM 2012 a montré que les mobilités venant d'autres ministères ont été supérieures aux recrutements propres ! Ainsi le développement du nombre de places fonctionnaires offertes aux concours dans les années futures nous semble non seulement possible mais absolument nécessaire pour répondre à l'ensemble des besoins des ministères et de leurs établissements publics.

Le dimensionnement des promotions à 250 élèves-ingénieurs permettrait d'y répondre par l'accroissement du recrutement d'élèves fonctionnaires comme civils pour amplifier l'impact du réseau de ITPE auprès des différents types d'employeurs.

Au final, l'ENTPE sera ainsi passée du statut d'école d'ingénieurs fonctionnaires, formant accessoirement des ingénieurs civils, au statut d'école d'ingénieurs au service du portage des politiques publiques dans tous les lieux d'exercice.

Capacités de formation : propositions du SNITPECT-FO

- Obtenir de la tutelle ministérielle une vision claire et prospective des besoins quantitatifs, et qualitatifs, d'ingénieurs TPE fonctionnaires pour répondre à ses propres besoins et à ceux de ses opérateurs publics.
- Développer le recrutement d'ingénieurs pour répondre prioritairement aux besoins de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, puis des entreprises qui participent à la mise en œuvre de politiques publiques.
- Maintenir le statut d'élève ingénieur.
- Dimensionner rapidement les promotions à 250 élèves-ingénieurs.

b) Une école d'enseignement supérieur "de la République" offrant une formation ouvrant la voie à tous les élèves sans discrimination vers les plus hauts niveaux de fonctions.

Au delà des enjeux qu'elle représente pour son ministère de tutelle, l'ENTPE constitue un formidable exemple d'ascenseur social, prolongement de « l'école de la république » au niveau de l'enseignement supérieur puisqu'elle permet d'offrir l'accès à une formation d'ingénieur à moindre coût pour les élèves civils, et rémunérée pour les élèves fonctionnaires. Cette rémunération est d'ailleurs un élément très favorable pour attirer d'excellents étudiants des CPGE. De plus, avec plus de 30% d'élèves boursiers, elle est en pointe pour l'ouverture à la diversité sociale.

RSE (responsabilité sociale de l'État) : propositions du SNITPECT-FO

- **Préserver la capacité d'ascenseur social que représente la formation rémunérée des fonctionnaires.**

2.3 Une formation initiale de haut niveau**a) Un contenu pédagogique de qualité, reconnu par la CTI**

La formation initiale est la mission première et fondamentale de l'école. Elle constitue le principal champ d'analyse de la CTI (Commission des Titres d'Ingénieur), organisme indépendant, chargé d'évaluer toutes les formations d'ingénieur, de développer la qualité des formations, de promouvoir le titre et le métier d'ingénieur en France et à l'étranger. Dans le contexte d'incertitudes liées au devenir des services de son ministère de tutelle en 2003, l'école avait été habilitée pour une période limitée à trois ans.

Le statut de l'école a été modifié et la formation a été recentrée sur les métiers de l'ingénieur conformément aux recommandations émises par la CTI en 2003 et 2007, aboutissant au renouvellement de son habilitation à délivrer le titre d'Ingénieur diplômé de l'École Nationale de Travaux Publics de l'État, en formation initiale sous statut d'étudiant, reconnaissant ainsi son statut de grande école d'ingénieurs.

L'ENTPE doit bien entendu rester régulièrement attentive à s'inscrire en permanence dans les exigences de la CTI, la CTI lui assurant un label de qualité internationalement reconnu. Mais elle doit même les anticiper par les réflexions et évolutions qu'elle sera amenée à porter sur son projet pédagogique.

b) Un programme pédagogique riche à toujours faire évoluer

Aujourd'hui, la formation initiale permet aux étudiants en 1^{ère} année d'approfondir les fondamentaux des sciences de l'ingénieur et de découvrir une première approche des sciences humaines et de l'aménagement durable des territoires.

L'offre pédagogique de la 2^e année poursuit ensuite l'acquisition des sciences de l'ingénieur et permet d'approcher la complexité de l'aménagement, en développant la culture scientifique spécifique à un projet et en découvrant les techniques de conduite de projet. Elle offre aussi la découverte d'un des sept domaines (voies d'approfondissement) offerts par l'école :

- Aménagement et politiques urbaines.
- Risques, pollution et nuisances.
- Gestion des cours d'eau et du littoral.
- Transports et territoires.
- Exploitation et infrastructures.
- Génie civil.
- Bâtiment.

La 3^e année prépare enfin l'étudiant à son insertion professionnelle par un approfondissement du domaine choisi en voie d'approfondissement. L'ensemble du cursus permet également de prendre connaissance des environnements professionnels des futurs ingénieurs et de renforcer leur autonomie.

L'actualisation de l'offre pédagogique fait l'objet d'une attention constante de l'équipe de direction de l'ENTPE. Elle a permis le renouvellement en 2011 d'un livret des enseignements rassemblant les objectifs, programmes, prérequis, formes pédagogiques et modalités d'évaluations pour chaque unité d'enseignement et chaque unité de cours. La nouvelle unité d'enseignement «Aménagement durable» illustre cette adaptation permanente de l'offre de formation au contexte des futurs TPE.

Néanmoins, le programme du tronc commun doit être questionné à l'aune des domaines portés par les employeurs des TPE et notamment sa tutelle ministérielle, comme les risques naturels ou technologiques, l'énergie, le climat, l'aménagement et le logement, qui ne sont pas ou peu abordés en dehors des voies d'approfondissement. De même que le programme des voies d'approfondissement doit s'actualiser, par exemple en développant les champs ferroviaires et voies navigables dans les cours d'infrastructures, dans la mesure où ils présentent un intérêt renouvelé pour le METL/MEDDE. L'ensemble des cours doit donc en permanence évoluer pour à la fois s'adapter à ce contexte et prendre en compte les apports de la recherche dans les domaines enseignés.

De manière plus générale, l'école doit progresser dans l'adaptation de sa formation pour mieux tenir compte des problématiques des ingénieurs en rapport avec la diversité de leurs futurs lieux d'exercice. Ainsi, une ouverture à la gestion privée dans ses différentes dimensions (financière, juridique...) doit pouvoir être accessible et promue auprès des étudiants tant civils que fonctionnaires soit dans l'offre de formation interne soit en développant des liens avec d'autres établissements.

Pour autant, elle doit rester attentive à l'unicité du cursus ingénieur, commun à l'ensemble de ses étudiants et veiller à ne pas créer de filières réservées au regard du statut fonctionnaire ou civil des élèves.

Projet pédagogique : propositions du SNITPECT-FO

- **Poursuivre l'adaptation permanente du projet pédagogique de l'ENTPE dans l'anticipation des exigences de la CTI pour garantir un maintien de son habilitation, garant du rayonnement national et international.**
- **Conduire un programme pédagogique ambitieux adapté aux hauts potentiels de ses étudiants, aux futures postures des ingénieurs, aux besoins des futurs employeurs et notamment de son ministère de tutelle.**
- **Maintenir l'unicité du cursus ingénieur et les valeurs de service public tout en favorisant une ouverture générale sur le monde de l'entreprise.**

c) Des méthodes pédagogiques actives à développer

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre à l'ENTPE sont déjà riches en modalités actives. Le projet libre en 1^{ère} année permet notamment de commencer à renforcer l'autonomie des étudiants. Si le projet d'aménagement d'un territoire et d'infrastructures (PATI) en 2^e année peut susciter quelques critiques de la part des étudiants, il reste un format particulièrement adapté et formateur pour faire face aux situations auxquelles seront confrontés les futurs ingénieurs, notamment de par sa dimension opérationnelle et les relations au territoire qu'il comporte. Avec les stages qui offrent une mise en situation sur des missions définies par l'employeur, il permet de mettre en œuvre les acquis des sciences de l'ingénieur et de l'aménagement en situation professionnelle, d'appréhender la complexité et l'importance de la conception et de la conduite de projet. Enfin, le travail de fin des études (TFE) complète ce dispositif d'apprentissage en permettant une approche à l'initiative de l'élève, avec une dimension théorique ou méthodologique forte.

Cependant, l'indispensable diversité des champs couverts par la formation conduit à des emplois du temps dans lesquels les élèves dénoncent, non sans quelque raison, la place excessive des cours magistraux, qui constituent encore la modalité majoritaire de transmission des connaissances. Des réflexions restent à l'évidence à mener dans ce domaine en tenant compte de l'apport des différentes postures pédagogiques possibles : travaux dirigés, classe inversée (modalité pédagogique — très développée dans le monde anglo-saxon — où les élèves doivent acquérir les connaissances dans des documents, les séances de cours — réduites — étant là pour que l'enseignant réponde à leurs questions), enseignement à distance...

Pour le SNITPECT-FO, il paraît souhaitable de poursuivre l'orientation de la pédagogie vers les travaux dirigés et les projets, en augmentant le temps disponible pour le travail personnel. Chaque voie d'approfondissement pourrait par exemple être construite, sur le modèle du PATI, autour d'un ou deux grands projets complexes faisant appel à toutes les connaissances nécessaires au métier correspondant.

Méthodes d'enseignement : propositions du SNITPECT-FO

- Poursuivre le développement de la pédagogie par projet et développer les modalités d'acquisition des connaissances, alternatives aux cours magistraux

d) Une ouverture internationale à amplifier

Depuis longtemps, l'ENTPE offre la possibilité aux étudiants de personnaliser leur parcours par un séjour à l'étranger au cours du cursus. Ainsi un peu moins de la moitié des étudiants, majoritairement fonctionnaires, effectue une partie du cursus à l'étranger.

Cette possibilité est essentielle à la fois au regard, d'une part, des domaines enseignés par l'école qui nécessitent de disposer des analyses comparatives des fonctionnements à des échelles internationales et, d'autre part, des relations internationales qu'auront nécessairement les étudiants poursuivant leur parcours vers la recherche ou, plus généralement, au sein du réseau scientifique et technique, mais bien sûr, également au regard de l'internationalisation des parcours professionnels des ingénieurs. Les enquêtes 2013 du Conseil national des ingénieurs et scientifiques de France (IESF) et de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) montrent ainsi que près de **12 %** des ingénieurs

diplômés débutants (**9 %** en 2012), exercent leur métier à l'étranger, **30 %** des diplômés l'ont exercé au cours de leur carrière, **40 %** ont eu des responsabilités internationales et que **80 %** estiment que l'expérience internationale est indispensable pour leur carrière.

La CTI souhaite ainsi une pratique généralisée à tous les élèves de ces séjours à l'étranger. Malgré des échanges internationaux nombreux dans le cadre des différents partenariats développés par l'école, le séjour à l'étranger des étudiants reste insuffisamment développé au sein de l'école et relève souvent du parcours du combattant pour l'étudiant motivé par cette perspective. Le SNITPECT-FO insiste donc sur la nécessité d'aboutir à une généralisation de séjour à l'international des étudiants au cours du cursus qui doit pouvoir rapidement se concrétiser pour les ingénieurs civils. L'école doit, bien entendu, s'assurer de la qualité et de la cohérence de ces mobilités. L'amélioration de l'accompagnement des étudiants dans ces démarches est un préalable indispensable pour atteindre cet objectif.

Cela passe aussi par le développement, a minima pour les étudiants les plus brillants en langues, de parcours à dominante internationale sur les trois années de formation. L'école pourrait également imaginer de construire des parcours longs à l'étranger, en préservant le tronc commun, ou d'introduire la possibilité d'années de césure pour les élèves qui ont un projet personnel à l'étranger, sur la base du volontariat comme l'exige la CTI, avec, pour les fonctionnaires, des modalités administratives adaptées.

Le développement de cours dispensés en anglais doit être recherché et particulièrement bien travaillé pour qu'il réponde à la fois aux enjeux d'enseignement des matières et d'internationalisation des enseignements. De même, les conférences thématiques ou séminaires en langue étrangère devrait pouvoir facilement être amplifiés grâce à la contribution des chercheurs internationaux présents au sein de l'école.

International : propositions du SNITPECT-FO

- Identifier les conseillers susceptibles d'accompagner les étudiants dans leur démarche de recherche de stage international.
- Afficher une obligation de séjour à l'international au cours du cursus (et prioritairement dans le début du cursus pour ne pas pénaliser le placement offert par le TFE).
- Développer le parcours à dominante internationale que l'école commence d'initier.
- Permettre des parcours longs à l'étranger préservant le tronc commun.
- Introduire la possibilité de réaliser des années de césure pour les fonctionnaires, sur la base du volontariat avec des modalités administratives adaptées.
- Développer les cours en anglais qui répondent à la fois aux enjeux d'enseignement des matières et d'internationalisation des enseignements.
- Multiplier les conférences et séminaires en langues étrangères en s'appuyant sur la présence de chercheurs internationaux dont la présence doit être développée.

e) Une diversité et une qualité indéniable des intervenants mais qui reste à optimiser et valoriser

La qualité d'une formation, au delà du programme et de la méthode pédagogique mise en œuvre dépend également fortement de la compétence de l'enseignant, à la fois sur le domaine enseigné, mais aussi sur sa capacité à transmettre son savoir.

Avec près de **1 000** enseignants et intervenants auxquels l'ENTPE peut assez facilement faire appel au sein du réseau que lui offre le MEDDE, le METL, le RST (particulièrement mobilisable du fait de la proximité lyonnaise de bon nombre de ses structures ou par l'entremise de l'AITPE), l'ENTPE dispose d'une ressource conséquente et très diversifiée pour assurer un enseignement de qualité auprès des étudiants. Elle peut ainsi bénéficier de contributions de nombreuses personnalités compétentes et reconnues dans les différentes matières enseignées que ce soit dans les milieux professionnels ou dans le milieu de la recherche.

Cependant, malgré ce potentiel indéniable, il semble que la qualité de certains enseignements laisse quelquefois à désirer.

Dans le cadre de ce groupe de travail, le SNITPECT-FO a réalisé une enquête auprès des étudiants en 1^{ère}, 2^e, 3^e et 4^e année. Cette enquête, qui nous semble très largement représentative puisque plus de **320** étudiants y ont répondu, laisse apparaître que les enseignements proposés par l'ENTPE ont constitué un critère de choix important pour intégrer l'école pour la majorité des étudiants, alors qu'a posteriori, une majorité d'entre eux considère que la qualité des enseignements n'est pas à la hauteur de leur attente initiale. Plusieurs critiques sont même formulées sur la capacité de certains enseignants à diffuser leur savoir, voire sur leur motivation à assurer les cours dont ils ont la charge.

Pour le SNITPECT-FO, il est inacceptable que l'école ne soit pas en mesure de tirer le meilleur profit du potentiel considérable d'intervenants dont elle dispose. Il est d'ailleurs affligeant que le contrat d'objectifs ne comporte quasiment aucune action relative aux enseignants et intervenants de l'école. L'ENTPE doit être en mesure d'identifier les interventions ne donnant pas satisfaction et se donner les moyens de mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour corriger cette anomalie : évaluation des interventions, retour à l'intervenant, analyse et évolution de l'intervention, formation à l'enseignement...

Les causes de ces dysfonctionnements peuvent être multiples et les remèdes pas toujours faciles à mettre en œuvre. Cependant, au-delà des cas particuliers, certains facteurs structurels ne favorisant pas la qualité peuvent être identifiés.

Certains de ces facteurs dépendent très directement de l'ENTPE :

- le recrutement des intervenants ne fait pas toujours l'objet d'une publicité ou d'une mise en concurrence, garante d'une optimisation dans le choix des intervenants ;
- la difficulté à inscrire les départements dans une dynamique d'évolution peut limiter le renouvellement des enseignements et l'innovation pédagogique ;

- l'absence de tout cadre contractuel signé entre l'école et l'intervenant, même professeur responsable d'un cours, décrivant les droits et obligations de chacune des parties ;
- l'ingénierie pédagogique permettant d'impliquer les enseignants dans la construction des cursus (place de chaque cours dans les cursus, complémentarités...) paraît insuffisante ;
- le chantier de généralisation des évaluations des enseignements tarde à produire ses effets ;
- l'accompagnement des équipes pédagogiques est exceptionnel voire anecdotique, même s'il faut saluer les dernières initiatives (formation à la pédagogie) dont le développement doit permettre d'aider les intervenants à maintenir des compétences d'enseignants en complément de leurs compétences professionnelles, objets de leur intervention ;

Les moyens (informatiques notamment, mais aussi documentaires) mis à disposition des enseignants ne sont pas à la hauteur de ce que l'on est en droit d'attendre (accès à un espace dédié à leur cours, moyens de communication avec leurs élèves et la DFI, accès aux ressources de la bibliothèque...);

La valorisation des productions pédagogiques est insuffisante (politique éditoriale et publication des cours, des productions des étudiants...).

Un chantier considérable est donc à engager afin de créer pour les enseignants de l'ENTPE un cadre satisfaisant pour leurs interventions qui passe notamment par la formalisation / contractualisation de l'acte d'enseignement et le développement de l'ingénierie pédagogique au service tant des intervenants que des étudiants.

Enseignants et formateurs : propositions du SNITPECT-FO

- Clarifier les relations entre l'ENTPE et ses enseignants par un contrat formalisé définissant les droits et obligations des intervenants et les moyens mis à la disposition par l'école.
- Développer l'ingénierie pédagogique, l'animation et l'accompagnement des enseignants : salle des professeurs, outils interactifs facilitant les relations école/enseignant/élèves (extranet-bureau virtuel), lisibilité du contenu et de l'articulation des cours entre eux, définition des rôles respectifs des chefs de département, responsable de VA, professeur principal.
- Assurer un encadrement des formateurs : dispositif sélectif de recrutement, évaluation des enseignements et actions correctives (modification des enseignements, formation à la pédagogie, renouvellement des équipes...).
- S'appuyer davantage sur le réseau d'experts identifiés par les comités de domaine dans les services ministériels.

f) Une diversité et une qualité reconnue des formations complémentaires

L'ENTPE offre aux étudiants du cycle ingénieur plusieurs possibilités pour compléter leur formation en fonction de leur projet professionnel par :

- la poursuite de double diplôme dont des masters professionnels ou de recherche : Ingénieur-architecte en partenariat avec l'**École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon (ENSAL)**, Ingénieur-géologue avec l'**École Nationale de Géologie de Nancy (ENSG)** ; masters en Sciences de Gouvernement Comparés ou Politiques Publiques et Gouvernement Comparées avec les **Instituts d'Études Politiques de Lyon et Grenoble (IEP)** ; master en management et administration des entreprises avec l'**Institut d'Administration des Entreprises de Lyon (IAE)** ; master « urbanisme et aménagement urbain » de l'**Institut d'Urbanisme de Lyon (IUL)** ; master « transport espace réseau » **ENTPE-Lyon II**, master professionnel Transports urbains et régionaux de personnels **ENTPE-Lyon II**, master recherche Mécanique, Énergétique, Génie civil, Acoustique **ENTPE - École Centrale - INSA-Lyon I** ; master Science de l'environnement industriel et urbain (**ENTPE, Lyon I, École des Mines de Saint-Étienne, INSA**) ; et des parcours aménagés avec des masters partenaires (Villes et Sociétés, Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Environnement).
- des spécialisations supplémentaires à l'issue du diplôme : mastère ferroviaire (en co-habilitation avec l'**École des Ponts et l'Université de Valenciennes**) ; mastère Green-Building-Bâtiments-Verts ; mastère tunnels et ouvrages souterrains ; mastère efficacité énergétique dans la rénovation des bâtiments ; thèses sur les thèmes de l'aménagement et des études urbaines, de l'économie et de la régulation des systèmes de transports, de la construction et de l'habitat, des ouvrages et infrastructures et des impacts sur l'environnement soit dans le champs des sciences sociales (analyse des dynamiques territoriales, urbaines et périurbaines, en relation avec les problématiques d'habitat, de transport et de risques ; politiques publiques d'aménagement, d'urbanisme et du transport), des sciences de l'ingénieur (matériaux, structures, constructions, infrastructures, systèmes bâtis et de transport, leur analyse physique et perceptive, leur comportement mécanique et dynamique, leur auscultation, contrôle et régulation) ou des géosciences (géologie, hydrologie), de la chimie, des sciences de l'environnement (écologie, écotoxicologie, chimie des milieux anthropisés...).
- un développement de compétence internationale dans le cadre de partenariats : **Imperial College** de Londres, **Université KTH** à Stockholm, **Université Tongji** à Shanghai, **la Escuela de Caminos y Puertos** à Madrid...

39 % de l'ensemble des ingénieurs en France obtiennent au moins un autre diplôme après celui d'ingénieur. Il est donc essentiel d'offrir aux étudiants diverses formations complémentaires au diplôme d'ingénieur délivré par l'ENTPE pour être compétitifs auprès de leurs futurs employeurs, ambitionner des carrières à responsabilité et être en capacité de traiter les problématiques dont ils auront la charge. Le SNITPECT-FO rappelle toutefois que le diplôme d'ingénieur de l'ENTPE doit continuer à offrir à lui seul une qualification suffisante dans les thématiques portées par l'école. Le double diplôme doit permettre d'apporter des compétences complémentaires mais différentes des seules compétences d'ingénieur qui sont garanties par le diplôme de l'ENTPE.

L'ouverture de l'école à l'international ou sur le monde de l'entreprise prônée précédemment que ce soit pour les profils d'ingénieurs civils comme pour les ingénieurs fonctionnaires, dans la logique de parcours professionnels qui doivent se développer pour enrichir les capacités de l'État à répondre aux problématiques futures, peut, par exemple, commencer par des partenariats avec d'autres organismes de formation pour atteindre le plus rapidement possible une efficacité réelle, même si l'école ne devra pas se limiter à cela. C'est notamment le cas pour la formation à l'innovation dans laquelle les agents de l'État ont plusieurs fois eu l'occasion de s'illustrer dans le passé notamment dans le domaine des infrastructures et qui doit être préservée, mais aussi sur la formation à l'entrepreneuriat que l'école doit être en mesure d'offrir car, comme l'exprime la CTI, tout élève-ingénieur doit désormais savoir qu'il aura au cours de sa carrière, dans un cadre ou un autre, à changer d'activité et souvent à créer une activité nouvelle voire à créer une entreprise indépendante.

Par ailleurs, au delà des séjours à l'étranger des étudiants, l'ENTPE a formé depuis de longues années de nombreux étudiants étrangers dans le cadre de partenariats internationaux de doubles diplômes qui constituent un potentiel de rayonnement de l'école non négligeable car bon nombre d'entre eux retournés dans leur pays y ont eu des carrières remarquables. Il serait intéressant pour l'école de recenser, grâce à l'AITPE, ces anciens étudiants pour que leur réussite professionnelle profite à la notoriété de l'école. Cet accueil d'étudiants étrangers s'élève à présent à près de **50** par an entre les différents type de recrutement (master, double diplôme, accueil Erasmus...). Il mériterait bien sûr d'être développé au vu de la nécessaire internationalisation des écoles d'ingénieurs.

Formations complémentaires : propositions du SNITPECT-FO

- Soutenir la poursuite de double cursus, tout particulièrement celui d'Ingénieur-architecte, vecteur d'attractivité.
- Offrir des doubles cursus permettant d'acquérir l'esprit et les aptitudes d'innovation et d'entrepreneuriat.
- Identifier les anciens étudiants étrangers pour valoriser leur réussite professionnelle souvent exemplaire au profit de la notoriété de l'école.
- Développer l'accueil d'étudiants étrangers.

2.4 Des débouchés et des perspectives riches et diversifiés

a) Les débouchés

L'ENTPE apporte à l'étudiant les compétences qui lui permettront d'être attractif dès la sortie auprès de différents employeurs et efficace dans les missions qu'il aura à réaliser. En attestent notamment les résultats de l'enquête AITPE auprès des jeunes civils diplômés de l'école en 2012 : **68 %** ont trouvé leur premier emploi avant même la sortie de l'école et **23 %** en moins de quatre mois, dont **87 %** globalement sous la forme de contrat à durée indéterminée. Que ce soit au sein du secteur public

sur des problématiques de recherche, d'expertise, de maîtrise d'ouvrage et de mise en œuvre de politiques publiques avec le statut de fonctionnaire, ou dans le secteur privé auprès des sociétés d'ingénieries et des groupes du BTP ou de l'environnement pour les ingénieurs civils, les débouchés offerts par l'ENTPE sont extrêmement riches et diversifiés.

La formation délivrée par l'ENTPE procure également des capacités à progresser rapidement vers des postes à responsabilité supérieure. La même enquête montre que la progression salariale annuelle des trois premières années après l'obtention du diplôme est d'environ **10 %**, contre **3,5 %** au niveau national pour les jeunes ingénieurs, confirmant l'excellent potentiel et la reconnaissance des compétences des diplômés de l'ENTPE par leurs employeurs.

Il est essentiel que l'École puisse communiquer régulièrement sur ces éléments d'informations qui constituent une reconnaissance importante par les milieux professionnels de la qualité de l'ingénieur produit à l'ENTPE et renforceraient ainsi son attractivité.

Qu'ils soient civils ou fonctionnaires, notamment au regard des thématiques portées et des postures de donneur d'ordre, les ingénieurs TPE sont parfaitement légitimes à s'orienter vers les collectivités au cours de leur carrière, soit temporairement, soit pour y dérouler l'ensemble de leur carrière. Leur qualité, leur compétence et leur sens du service public y sont particulièrement reconnus. Cette notion d'ingénieurs formés au sens du service public est d'ailleurs un des grands atouts qu'offre l'ENTPE par rapport aux autres ingénieurs recrutés par les collectivités. Comme le SNITPECT-FO l'exprime depuis longtemps, il est par conséquent essentiel de faciliter les parcours en collectivité. Cela commence par la levée des freins pour les ingénieurs sortant de l'école : possibilité de détachement dès la sortie d'école pour les fonctionnaires, offre de postes intéressants en collectivité, facilitation de la titularisation FPT pour les ingénieurs diplômés de l'ENTPE, promotion de l'ENTPE auprès des collectivités pour qu'elles perçoivent les qualités de l'outil ENTPE et mettent en place des stratégies de recrutement d'ingénieurs diplômés de l'ENTPE (communication sur les métiers, financement de stage...).

Débouchés - emplois : propositions du SNITPECT-FO

- **Communiquer régulièrement sur les facilités de placement en sortie, les progressions salariales rapides (pour les ingénieurs civils), sur les perspectives de progression des ingénieurs issus de l'école et sur les postes tenus pour illustrer l'image d'excellence, de technicité et d'innovation que porte l'ENTPE.**
- **Lever les freins pour l'accès en collectivités dès la sortie de l'ENTPE aussi bien pour les ingénieurs civils ou fonctionnaires.**

b) Les perspectives de carrière

Concernant les perspectives de carrière des ingénieurs civils, avec une visibilité sur plus d'une vingtaine d'années, il devient à présent possible d'illustrer des carrières potentielles en s'appuyant sur les parcours des anciens ingénieurs civils de l'ENTPE qui peuvent également être complétés des carrières des ingénieurs fonctionnaires qui ont depuis migré dans les entreprises.

Quant aux perspectives de carrières des ingénieurs fonctionnaires, elles ont perdu en lisibilité suite aux évolutions de ces dernières années tant au niveau des ministères (changements successifs de périmètre) que de leurs services déconcentrés (décentralisation, réate, rgpp, map...). Jusqu'à présent, il leur était assez facile de s'imaginer quel pouvait être leur avenir au regard des parcours des professionnels en poste. Il n'existe plus à présent de vision précise du déroulement de carrière qu'un élève ou jeune ITPE fonctionnaire puisse ambitionner, puisque bon nombre d'ITPE ont atteint leur poste actuel à responsabilités grâce à des postes antérieurs qui n'existent plus au sein des directions départementales interministérielles et dans des contextes de mobilité qui sont sérieusement contraints à présent. Les enjeux auxquels les ministères, où nous intervenons, doivent faire face et les qualités personnelles et compétences détenues par les ITPE grâce au système sélectif de recrutement et à la formation donnée par l'ENTPE, nous assurent qu'ils seront amenés à développer de nouveaux parcours professionnels qui pourront être tout autant, voire plus intéressants.

Dans le contexte concurrentiel présenté ci-avant, le SNITPECT-FO estime que l'analyse et la communication des carrières des ingénieurs fonctionnaires et civils doivent à présent être développées. Il s'associe ainsi à l'objectif exprimé par le rapport d'audit du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) de 2012 de mise en place d'un observatoire permanent de l'emploi des ingénieurs diplômés de l'ENTPE. Le SNITPECT-FO estime que l'AITPE dispose des réseaux, des informations et des compétences pour le faire, sous réserve qu'elle ne soit pas privée des moyens que lui doit le ministère de tutelle. La variété des profils et des carrières d'ITPE devrait d'ailleurs nous permettre dès à présent d'identifier et de valoriser certains parcours qui pourraient davantage correspondre aux parcours professionnels envisageables demain par les jeunes ITPE. Nos Ministères doivent également apporter des éléments de lisibilité notamment par l'expression de leur besoin au travers des Assises et des groupes de travail qui en découleront.

Historiquement, les qualités des ingénieurs des TPE leur ont permis de s'appuyer sur des parcours diversifiés au sein des services de l'État mais aussi des collectivités pour acquérir toute une palette de compétences utiles aux Ministères et à leurs partenaires. De plus, le portage et la mise en œuvre des politiques publiques ne sont plus confiés exclusivement aux services de nos ministères, mais toujours plus à des services interministériels, aux établissements publics, aux collectivités territoriales voire aux entreprises privées, délégataires de service public. Ces évolutions vont donc nécessiter de développer les allers et retours entre les différents types d'employeurs (établissement public, collectivité territoriale, etc.) au bénéfice des ministères en tant que garants de ces politiques publiques. Pour le SNITPECT-FO, le développement des compétences des ITPE pour servir au mieux l'État nécessite donc de préserver et favoriser cette diversité de parcours inter-fonctions publiques.

Parcours et carrières : propositions du SNITPECT-FO

- **Garantir une expression continue et lisible des besoins des ministères.**
- **Développer l'analyse des parcours professionnels des ingénieurs fonctionnaires et civils de l'ENTPE pour donner plus de lisibilité sur leur carrière aux jeunes ITPE**

- Reconnaître le rôle assuré par l'AITPE dans la valorisation de l'ENTPE auprès des employeurs et lui apporter en conséquence un soutien pérenne par la mise à disposition de moyens humains notamment, dans le cadre d'un contrat de partenariat (qui pourrait porter en particulier sur la gestion d'un observatoire permanent des ingénieurs diplômés de l'ENTPE et des besoins de leurs employeurs hors MELT et MEDDE).
- Préserver et favoriser la diversité de parcours inter fonction publique pour assurer le développement des compétences et assurer le rôle des ministères de garant des politiques publiques mise en œuvre par les établissements publics ou les collectivités.

2.5 Une vie étudiante intense, foisonnante, culturelle, sportive, humanitaire, divertissante

Après un parcours sélectif en classes préparatoires, les étudiants ont à cœur de retrouver une vie étudiante attrayante. Elle constitue, à n'en pas douter, un des paramètres de choix entre les écoles, certes non prioritaire mais pas anecdotique. La vie étudiante offerte par l'école constitue donc un élément fort d'attractivité et de développement personnel. Or l'ENTPE dispose de grands atouts dans cette concurrence entre écoles. Grâce aux nombreux équipements sportifs (tennis, piscine, gymnase...) présents sur le campus et au positionnement géographique de l'école au centre de la région Rhône Alpes à proximité plus ou moins immédiate de différents sites de loisirs (parc de Miribel-Jonage, les Alpes...), elle a su intégrer la politique sportive dans la tradition même de l'école. Plusieurs de ces activités sont pratiquées en compétition (comme, par exemple, club voile compétiteur à la course de l'EDHEC). L'école organise également le tournoi Rhône-Alpes Multi-sports des Grandes Écoles (TRAMS).

Défendant par ailleurs, les valeurs de service public et de solidarité qu'elle enseigne, l'école fait également bénéficier de ses installations les écoles, lycées et clubs de la ville de Vaulx-en-Velin. Elle permet également aux étudiants de s'investir dans l'association à but humanitaire Ingénieurs Sans Frontières groupe de Lyon et dans l'aide aux devoirs pour les enfants de la ville.

Saluons le dynamisme des étudiants regroupés au sein de l'association des élèves ingénieurs de l'ENTPE qui animent une quarantaine de clubs divers et variés culturels (danse, chants, comédies musicales, théâtre...) ou professionnalisant (Batira, international, Junior Conseil...). Ces activités permettent à chacun de se divertir, de s'épanouir, de faire preuve d'initiative et de construire des compétences personnelles complémentaires qui participent aux qualités de l'ingénieur diplômé de l'ENTPE. Par contre, le SNITPECT-FO regrette que le campus de plus de 7 ha partagé avec l'école d'architecture, qui représente un potentiel gigantesque, paraisse sous-exploité. L'ENTPE a engagé à ce sujet une réflexion sur l'évolution du campus dans le cadre plus général de sa politique d'investissement vers une école et un campus "durables". Espérons qu'il se dégagera de ces réflexions des évolutions qui concourront à optimiser le potentiel du site actuel. Soulignons également que cet objectif d'école "durable" ne peut qu'être soutenu et décliné rapidement tant les caractéristiques des locaux ne sont plus en cohérence avec la vocation de l'école, qui est de former des ingénieurs de l'aménagement durable.

La vétusté voire l'insalubrité du foyer-bar, lieu central de convivialité et de détente tant pour les étudiants que pour toutes les personnes fréquentant l'école, appelle le lancement rapide d'une opération de rénovation à l'été 2014 — c'est là aussi une question d'image et d'attractivité !

Vie sur le campus : propositions du SNITPECT-FO

- Soutenir les initiatives des élèves dans la conception et l'animation de la vie étudiante.
- Définir et mettre en œuvre rapidement une politique ambitieuse d'école et de campus "durable".
- Rénover le foyer-bar pour le 60^e anniversaire de l'ENTPE.

3. Une grande école d'ingénieurs... qui doit le faire savoir !

De par son mode de recrutement sélectif, la qualité de sa formation initiale et de sa vie étudiante, des débouchés et perspectives qu'elle offre, l'ENTPE est donc une grande école d'ingénieurs. Mais elle ne peut plus ignorer le contexte concurrentiel dans lequel elle évolue et doit à présent s'investir pour se faire connaître et reconnaître auprès des étudiants qu'elle recrute, des employeurs qu'elle alimente, des enseignants et des chercheurs qu'elle emploie et des partenaires avec qui elle collabore.

3.1 En s'adressant à ses futurs étudiants et à leurs prescripteurs

a) Les vecteurs de communication

L'enquête réalisée par le SNITPECT-FO auprès des étudiants de l'ENTPE dans le cadre du présent rapport laisse apparaître que les **39 %** des élèves sortant de CPGE n'ont eu aucune communication sur l'école de la part de leur enseignant de classes préparatoires. Ceci est d'autant plus dommageable que parmi ceux qui ont eu un retour de leur enseignant, plus de **72 %** en ont entendu parler en termes positifs, voire très positifs !

Cette enquête laisse également apparaître que les premiers prescripteurs, quand ils s'expriment, sont les étudiants ayant intégré l'ENTPE puisque plus de **86 %** en parlent en termes positifs ou très positifs. Mais ils sont quand même **43 %** de l'ensemble de ces étudiants interrogés issus des CPGE, à n'avoir eu aucune communication sur l'ENTPE de la part des anciens de leur prépa, ce qui traduit une participation trop faible aux actions de communication type « infos-taube » (**47 %** des étudiants fonctionnaires n'ont pas eu d'information relative à l'école dans ce cadre).

L'enquête confirme effectivement le manque de communication dans la presse étudiante et surtout par les réseaux sociaux étudiants puisque respectivement **57 %** et **73 %** des élèves fonctionnaires, déclarent de pas avoir eu d'information sur l'école par ces deux vecteurs.

Cette communication est néanmoins essentielle car l'enquête démontre aussi que **47 %** ont envisagé d'intégrer l'ENTPE soit dès le début de la classe préparatoire soit au moment de s'inscrire au concours.

Le recrutement 2012 aura été l'occasion pour l'ENTPE de s'interroger sur la communication qu'elle se devait d'adresser aux enseignants et aux étudiants disposant du potentiel recherché et de l'attrait pour les thématiques, les valeurs et les perspectives offertes par l'école. Il devient essentiel pour l'ENTPE de faire valoir ses spécificités d'école d'ingénieurs et ses qualités présentées partiellement dans la partie précédente. Il s'agit de valoriser ces qualités selon les bons vecteurs auprès des étudiants pour qu'ils soient en capacité de faire des choix éclairés. L'ENTPE a donc raison, et n'a probablement que trop tardé, à mettre en place une véritable stratégie de communication à l'attention des professeurs et étudiants de classes préparatoires. Cette stratégie doit définir les moments opportuns de communication ponctuelle (entrée en CPGE, infos-taupe, résultats d'admissibilité, d'admission...) et en continu (site internet, réseaux sociaux, communication presse...) à l'attention des différentes cibles (étudiants, enseignants), la récurrence de ces actions, les priorités "géographiques" en fonction des classes préparatoires, la forme qu'elles doivent prendre et les sujets qu'elles doivent traiter. Il est également essentiel de définir les moyens qui doivent y être consacrés. Elle doit aussi s'élargir au delà des classes préparatoires pour s'assurer que la notoriété de l'école s'étend à l'ensemble des cibles de recrutement présentées au début de ce rapport.

Sur les vecteurs de communication, l'enquête démontre que les infos-taupe et la communication sur réseaux sociaux paraissent des vecteurs essentiels d'information. L'école doit alors définir dans quelle mesure elle peut faciliter ces actions de communication qui peuvent être portées par les étudiants de l'école. L'école doit garantir aux étudiants mobilisés une valorisation de cette mobilisation. Elle doit aussi leur apporter les outils de communication appropriés et en nombre suffisant : l'effort de communication que doit fournir l'ENTPE ne peut souffrir un défaut de moyens qui pourrait s'avérer contre productif au regard des autres écoles présentes dans ces infos-taupe.

Le site internet est bien entendu également l'outil de communication par excellence à la fois auprès des étudiants mais également des partenaires de l'ENTPE ou des professionnels. Il y a là un chantier majeur qui n'a que trop tardé et doit absolument progresser pour en finir avec le site actuel qui s'avère unanimement contre-productif dans la valorisation de l'école auprès des internautes qui le consultent. Ce site doit être porteur d'une image renouvelée de l'école, de ses valeurs, de sa formation, de ses qualités, des perspectives qu'elle offre... Il sera tout aussi important de manager son actualisation régulière et pertinente !

Une grande attention doit enfin être portée par l'ENTPE à tous les outils de communication qu'elle produit comme elle l'a fait pour la dernière plaquette "enseignement" ou le site "candidat".

Stratégie de communication : propositions du SNITPECT-FO

- Définir une stratégie de communication à l'attention des étudiants que l'ENTPE est susceptible de recruter.
- Définir dans quelle mesure elle peut faciliter les actions de communication portées par les étudiants de l'école au travers des infos taupe et des réseaux sociaux.

- Garantir aux étudiants mobilisés une valorisation de cette mobilisation.
- Apporter les outils de communication appropriés et en nombre suffisant pour ne pas être contre productif.
- Renouveler le site internet pour en faire enfin un véritable outil de valorisation de l'ENTPE et le faire vivre.

b) Les thématiques à traiter

Sur les thématiques à bien évoquer et mettre en valeur dans ces communications, l'enquête apporte des éclairages puisque **81 %** des étudiants ont considéré que le critère "métiers offerts par l'ENTPE" avait joué de manière positive et très positive dans leur choix d'intégrer l'école, **73 %** pour le critère "perspectives de carrières", **69 %** pour le critère "statut de fonctionnaire" et **61 %** pour "rémunération pendant les études" (certes limité aux étudiants fonctionnaires), et **64 %** pour le critère "vie associative, culturelle et sportive". Ce sont donc autant de paramètres qui doivent être développés de manière évidente dans les communications de l'ENTPE.

Quelque soit le domaine, elle délivre une formation généraliste orientée vers les savoir-faire opérationnels propres aux métiers de l'ingénieur, bien différente d'une formation universitaire, davantage tournée vers les savoirs ou les savoir-faire non opérationnels (comme la formation universitaire d'urbaniste tournée plus sur la planification que sur la mise en œuvre). Il s'agit donc d'une spécificité à bien valoriser.

Il convient également de valoriser le caractère intégrateur de la formation ingénieur à l'ENTPE qui ne place pas l'école en concurrence avec l'ESTP qui délivre quatre titres d'ingénieurs différents en fonction des filières techniques du concours d'entrée.

Par ailleurs, l'enquête laisse apparaître des résultats qui interrogent sur certains critères. C'est le cas des enseignements qui ne sont perçus comme ayant joué pour **56 %** des étudiants de manière positive ou très positive dans le choix d'intégration. Ce score paraît faible au regard du potentiel de rayonnement que constituent les enseignants intervenant à l'ENTPE, mais probablement élevé compte tenu de la faible mise en valeur des enseignements dans la communication. L'école est probablement en mesure de développer son attrait au regard de ce critère par une meilleure communication sur les enseignements apportés (diffusion du livret des enseignements, des CV des intervenants...).

Le SNITPECT-FO rappelle toutefois qu'à l'issue de la formation, les étudiants semblent déçus du niveau des enseignements par rapport à l'image qu'ils s'en faisaient et qu'il est donc impératif que l'école se donne les moyens de tirer le meilleur profit du potentiel d'enseignants au regard des capacités dont disposent ses étudiants par le système de recrutement sélectif mis en place. Cela passe notamment par les dispositions évoquées dans le paragraphe sur la qualité et la diversité des intervenants.

Il est également regrettable que les laboratoires de recherche ou les possibilités de parcours prolongés ne ressortent pas comme un critère ayant un impact particulièrement positif dans le choix de l'école.

Le réseau des ITPE apparaît relativement neutre, or il s'agit pourtant d'une force indéniable pour les ingénieurs fonctionnaires, qu'ils découvrent probablement par la suite, et même si l'ENTPE "produit" relativement peu d'ingénieurs civils et depuis seulement une vingtaine d'année, plusieurs d'entre eux ont atteint des positionnements stratégiques au sein de grandes entreprises qu'il conviendrait donc de mieux valoriser. De même, seuls **39 %** des étudiants ont considéré les possibilités de parcours individualisés comme un paramètre positif ou très positif dans le choix de rejoindre l'ENTPE. Ce qui peut interpeller sur "l'école des choix" qu'elle se voulait un temps incarner.

En revanche, la localisation de l'école à Vaulx-en-Velin est le seul critère comme paraissant avoir pesé plutôt négativement dans le choix des étudiants pour **52 %** d'entre eux. À ce sujet, le SNITPECT-FO soutient le maintien de cette localisation. Tout d'abord parce qu'un positionnement dans la région lyonnaise représente également un certain attrait pour bon nombre d'étudiants et s'inscrit dans un pôle de recherche et d'enseignement supérieur efficace au niveau national. Ensuite parce que cette implantation, en renforçant la métropolisation de Lyon, participe à la stratégie nationale en faveur des grandes métropoles pour accroître leur rayonnement européen dans un contexte de compétitivité mondiale afin d'attirer les talents, localiser les investissements et les activités stratégiques, et leur permettre de jouer leur rôle de moteur pour la croissance et l'emploi en contribuant au développement de l'ensemble du tissu régional. Enfin, et sans vouloir être exhaustif pour autant, cette localisation à Vaulx-en-Velin porte en elle l'histoire des politiques d'aménagement en France avec le développement des villes péri-urbaines et les politiques de rénovation urbaine qui sont des enjeux majeurs de l'aménagement et de la transformation du territoire urbain.

La "rémunération à la sortie de l'école" ne représente un attrait positif ou très positif dans le choix de l'école que pour **50 %** des étudiants, avec des résultats relativement similaires entre les élèves fonctionnaires ou civils. Est-ce le réalisme des fonctionnaires sur leur perspective salariale, qui devrait alors interpeller la tutelle ministérielle et la rendre plus à l'écoute des revendications portées par le SNITPECT-FO sur le statut des ingénieurs, ou est-ce une manifestation du dévouement latent des ingénieurs appelés à porter des enjeux qui les transcendent ? Cela reste toutefois un paramètre essentiel qu'il convient de valoriser, notamment sur les perspectives d'évolution salariales rapides constatées pour les ingénieurs civils.

Communication, chantiers prioritaires : propositions SNITPECT-FO

- Développer la lisibilité sur les métiers, les perspectives de carrière et la vie étudiante.
- Valoriser les savoir-faire opérationnels enseignés aux étudiants pour chaque domaine auquel l'école forme sans oublier de mettre en avant le caractère intégrateur de la formation d'ingénieur de l'ENTPE.
- Optimiser le potentiel d'attractivité des profils des enseignants et des enseignements.
- Mieux capitaliser la notoriété des laboratoires et des parcours de spécialisation au profit de l'attractivité de l'école.
- Valoriser l'existence d'un réseau d'ingénieurs TPE et les positionnements à des niveaux stratégiques dans tous les lieux d'exercice des ingénieurs issus de l'école.

- Valoriser l'implantation de l'école dans l'agglomération lyonnaise et à Vaulx-en-Velin en cohérence avec l'histoire des politiques d'aménagement urbain en France enseignées notamment par l'école.
- Communiquer régulièrement sur les facilités de placement en sortie, les progressions salariales rapides (pour les ingénieurs civils), sur les perspectives de progression des ingénieurs issus de l'école et sur les postes tenus pour illustrer l'image d'excellence, de technicité et d'innovation que porte encore l'ENTPE.

3.2 En prenant soin de ses étudiants, premier relais de l'attractivité de l'école

Comme évoqué précédemment, ce sont les étudiants de l'école qui constituent le vecteur le plus facilement mobilisable pour valoriser l'école auprès des étudiants pouvant ambitionner d'intégrer l'ENTPE. Ils sont les premiers ambassadeurs de l'école auprès de leur ancienne classe préparatoire et leur ancien lycée, voire auprès du grand public via les réseaux sociaux. Et, rappelons que ce sont les principaux "produits" de l'école. Donc l'école a particulièrement intérêt à en prendre soin et à s'appuyer sur eux.

Or l'enquête atteste qu'ils ne ressentent pas tout à fait cette attention de la part de l'école. Si certaines critiques peuvent être liées à des contextes particuliers pour lesquels l'école et ses enseignants ne sont en réalité pas responsables, et si certaines autres ne peuvent être satisfaites car elles remettraient en cause certains principes pédagogiques légitimement choisis par l'école et soutenus par la CTI, elles traduisent que le bénéfice recherché par ces principes pédagogiques n'est pas pleinement ressenti par les étudiants, en tout cas tant qu'ils sont au sein de l'école, voire n'est tout simplement pas connu. L'école aurait donc grandement intérêt à améliorer sa communication interne auprès de ses étudiants pour qu'ils soient informés, et mieux, convaincus du bienfait des décisions stratégiques prises par l'école.

Ces critiques traduisent également des réalités à la fois sur la qualité de certains enseignements à revoir, et sur leur capacité à intégrer plus d'informations sous réserve d'une adaptation pédagogique (temps laissés à l'initiative personnelle, qualité pédagogique des enseignements...). Il faut également reconnaître que la transition est probablement rude, même si elle reste sans comparaison avec celle de l'université, entre l'encadrement existant en classe préparatoire et l'obligation de prises d'initiatives et d'autonomie voulue par l'école pour la recherche de stage ou de lieu de TFE. À noter que cette autonomie est d'ailleurs beaucoup plus proche de la réalité professionnelle à laquelle les ingénieurs seront amenés à faire face. Il y a probablement une graduation à introduire dans l'acquisition de cette capacité d'initiative par un soutien légèrement plus important en début de cursus qui doit pouvoir être assuré par l'ensemble des permanents de l'école au travers d'une conviction partagée du rôle qu'ils peuvent tenir auprès des ambassadeurs de l'attractivité de l'école que sont les étudiants.

Chaque année, les étudiants fonctionnaires à l'ENTPE sont également critiqués sur l'absence d'accompagnement et de lisibilité dont ils disposent au sein de l'école sur les métiers en sortie comme sur les salaires ou les parcours professionnels futurs. Il est essentiel que les ministères s'attellent à cette problématique qui doit ainsi pouvoir disposer d'ingénieurs façonnés par une culture « maison ». Que l'école ne soit pas mieux associée au processus de primo-affectation nous semble constituer un

dysfonctionnement majeur portant préjudice à la capacité de l'école à bien accompagner ses étudiants en amont de la prise de poste.

Toutefois, il n'apparaît pas possible d'attendre de l'école un éclairage absolu sur les pratiques ayant lieu dans les différents milieux professionnels. Ainsi, il pourrait être intéressant d'offrir à chaque étudiant un "parrain" en situation professionnelle auprès duquel il puisse disposer facilement d'informations sur les données relatives à sa vie professionnelle future. Ce serait bien entendu également profitable aux étudiants civils. L'AITPE serait bien sûr pleinement légitime à coordonner ce dispositif pour le compte de l'école.

Saluons au passage la formation continuée qui représente, pour le coup, un véritable accompagnement des étudiants jusque dans la première prise de fonction et une adaptation à l'emploi, notamment sur les questions de management. Elle permet un échange beaucoup plus constructif et formateur sur les premières mises en pratiques de la formation. Cette formation continuée a été labellisée « École de la GRH » le 30 octobre 2012 par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique, et mériterait d'être mise à profit des ingénieurs civils et de leurs employeurs même si la mise en œuvre est forcément plus difficile et pourrait nécessiter la mise en place de modules spécifiques définis en concertation avec ces employeurs.

Soulignons également encore une fois, la qualité de nos ambassadeurs : en 2012, des étudiants de l'ENTPE ont été primés au challenge Solar-Décathlon et d'autres ont permis à l'ENTPE d'être classée 3^e au "Défi Ingénieur" lancé par la SNCF, enfin deux des trois finalistes, dont le lauréat au Trophée Véolia 2012 dans la catégorie Transport sortaient de l'ENTPE. Ces événements démontrent les qualités précédemment citées des ingénieurs formés par l'ENTPE. Le SNITPECT-FO considère qu'il faut s'appuyer de manière plus importante sur ces initiatives et les inciter plus fortement compte tenu du bénéfice d'image qu'elles procurent à l'ensemble des ingénieurs diplômés de l'ENTPE. Il convient donc d'étudier la possibilité de valoriser ces initiatives dans le parcours pédagogique, à la fois l'investissement des étudiants mais également la réussite des candidats aux "challenges" s'inscrivant dans le champ des compétences développées par l'ENTPE.

Pour des ITPE ambassadeurs : SNITPECT-FO

- Améliorer la communication interne auprès de ses étudiants pour qu'ils soient informés, voire convaincus du bienfait des décisions stratégiques prises par l'école.
- Mieux accompagner en début de parcours ces ambassadeurs de l'attractivité de l'école grâce à la mobilisation convaincue de l'ensemble des permanents.
- Assurer aux ingénieurs fonctionnaires une lisibilité des métiers en sortie, des modalités de choix de poste, des prises de postes, des salaires ou des parcours professionnels.
- Informer l'école à l'amont et tout au long du processus de primo affectation.
- Proposer à chaque étudiant volontaire un "parrain" en situation professionnelle sous la coordination de l'AITPE.
- Maintenir la formation continuée pour les fonctionnaires et l'étendre aux autres employeurs, éventuellement au travers de modules spécifiques.

- Inciter et valoriser, dans le parcours pédagogique, les initiatives et les réussites aux "challenges" s'inscrivant dans le champ des compétences développées par l'ENTPE.

3.3. En s'inquiétant de son environnement concurrentiel

a) Au regard des classements des écoles

Jusqu'à un passé récent, l'ENTPE s'est insuffisamment soucieuse des classements présentés dans la presse spécialisée (L'Étudiant, L'Usine Nouvelle, Le Point, L'Expansion, L'Express, Le Nouvel Observateur, Challenges, etc.).

Elle va devoir y accorder une importance toute particulière puisque ces classements font partie des vecteurs d'information et de choix des étudiants. Certains employeurs privés s'y réfèrent également à présent pour classer les candidats dans leur processus de recrutement. Or, s'ils sont encore tout à fait honorables, les résultats obtenus jusqu'alors par l'ENTPE sont loin d'être représentatifs de ses qualités réelles. L'ENTPE y est pénalisée par une ouverture internationale moins développée, des montants de recherche plus faibles et des contributions entreprises plus modestes que dans d'autres écoles.

Dès à présent, il convient donc de soigner la réponse apportée aux questionnaires pour donner une image fidèle des atouts et faiblesses de l'école. Ensuite, l'ENTPE doit être en mesure d'interpeller ces organismes si leur classement comporte des erreurs manifestes. Très rapidement, il conviendra de s'interroger sur les critères où l'ENTPE n'apparaît pas suffisamment performante pour définir, le cas échéant, les mesures correctives adéquates.

Pour le SNITPECT-FO, ces actions doivent être mises en œuvre sans plus tarder.

Classement de l'école : propositions du SNITPECT-FO

- Soigner la réponse apportée au questionnaire des presses spécialisées.
- Analyser dès leur sortie ces classements et réagir rapidement à toute erreur manifeste.
- Analyser les paramètres du classement et définir les dispositions correctives à mettre en place.

b) au regard des résultats des concours d'entrée

Le résultat du recrutement de 2012 aura eu le mérite de faire réagir le ministère de tutelle pour éviter des mesures d'économie qui pénalisent l'attractivité de l'école et de faire basculer l'ENTPE dans une démarche pro-active sur le recrutement par la mise en place d'actions ambitionnant d'optimiser le recrutement 2013. Ces mesures doivent impérativement être pérennisées pour aboutir et garantir une atteinte systématique des objectifs de recrutement que ce soit sur la filière fonctionnaire ou civile.

C'est notamment le cas de l'observation des résultats du recrutement qui doit être l'occasion de réinterroger en continu l'efficacité des différents processus de recrutement comme le recours à la banque Mines Pont ou l'efficacité du concours TPE/EIVP.

Recrutement : propositions du SNITPECT-FO

- Pérenniser la mise en place de mesures optimisant l'efficacité du recrutement : observation et analyse des données sur le recrutement, analyses comparatives des autres écoles d'ingénieurs, accessibilité des informations sur le concours (courriel, plaquette, site candidat...), modalités d'organisation (facilité d'accessibilité du lieu des oraux...).

c) Tout en s'appuyant sur sa notoriété acquise

L'avis de la CTI confirme que "l'école jouit d'une bonne notoriété", même si, pour le SNITPECT-FO, elle n'est pas à la hauteur à laquelle l'école peut légitimement prétendre. Les missions tenues par les ingénieurs diplômés de l'école apparaissent de plus en plus en décalage avec le nom de l'école nationale des travaux publics de l'État. Ce dernier laisse penser qu'elle forme principalement au métier de conducteur de travaux comme certaines écoles d'ingénieurs alors jugées en concurrence par les étudiants.

Rappelons que le rapport "ENTPE demain" établi par le SNITPECT-FO définit l'ingénieur des TPE comme un ingénieur pluridisciplinaire de l'aménagement : le mode de sélection mis en place et la formation qu'il reçoit lui permettent de maîtriser toutes les phases de mise en œuvre d'un ouvrage ou aménagement public des études d'opportunité, technique, économique, environnementale, sociale, aux travaux et exploitation en passant par les phases projets, expertise ou pilotage des phases administratives. Ils peuvent alors agir tantôt en tant que spécialiste, tantôt en tant qu'ensemblier selon les différentes postures de maîtres d'ouvrage, chercheur, maître d'œuvre, entrepreneur, exploitant, partenaire...

Chaque école offre finalement une "vocation" assez différente avec, pour l'ENTPE, une attractivité notamment vis à vis des employeurs recherchant des ingénieurs pour mener des projets pluridisciplinaires nécessitant des capacités de dialogue avec des maîtres d'ouvrage publics. Cela permet aux ingénieurs diplômés de l'ENTPE de poursuivre des carrières dynamiques et d'atteindre des postes à hautes responsabilités.

Le groupe de travail s'est donc interrogé sur le changement de nom éventuel de l'école. Il nous a paru prématuré de revendiquer ce changement car l'école entre dans une aire de consolidation de son statut d'école d'ingénieurs au service du portage des politiques publiques dans tous les lieux d'exercice. À la différence d'une école nouvellement créée, elle peut encore s'appuyer sur cette notoriété que lui offre le nom ENTPE et sur les parcours de ses anciens étudiants pour bénéficier d'une certaine attractivité qui reste à redynamiser notamment par la mise en œuvre des revendications portées par ce rapport. La direction de l'école ne déroule d'ailleurs plus la signification du sigle ENTPE qu'elle affiche comme une marque accompagnée de la mention « école des ingénieurs de l'aménagement durable des territoires ». Ceci semble approprié en

insistant probablement plus sur le positionnement lyonnais de l'école, également porteur d'attractivité.

Par ailleurs, le logo, image de l'ancien ministère de l'Équipement, pourrait certainement être repensé.

La "marque" ENTPE : propositions du SNITPECT-FO

- Préserver à court ou moyen terme le sigle ENTPE et s'appuyer sur la notoriété persistante pour redynamiser l'attractivité de l'école.
- Revoir le logo de l'école.

3.4 En cultivant son attractivité auprès d'enseignants de haut niveau

a) Accueillir dans de bonnes conditions les enseignants

L'école se doit de fournir aux intervenants auxquels elle fait appel des conditions matérielles d'accueil satisfaisantes. Cela passe par l'ingénierie pédagogique, l'animation et l'accompagnement déjà évoqués auparavant, mais aussi par la mise à disposition de chambres de qualité, pourvues des moyens de communication modernes (internet...) et d'un accueil sur le campus satisfaisant (salle des professeurs, foyer-bar agréable...).

L'ENTPE dispose depuis sa construction d'un patrimoine important de chambres d'hôtes qui mériterait d'être réhabilité et valorisé à cet effet. Le foyer des élèves, qui n'a fait l'objet d'aucune rénovation d'envergure depuis la construction de l'école (en 1975...) nuit aujourd'hui à l'image de l'établissement.

La salle des professeurs, qui n'avait, il est vrai, jamais fait l'objet d'une préoccupation particulière, a fini par disparaître...

De nombreuses autres pistes sont à explorer : accompagnement dans les démarches (réservations de billets de train, de chambres d'hôtels, listes de restaurants...), accès aux équipements de l'école (documentation, équipements sportifs...), dont certaines ne demandent pas la mise en œuvre de moyens importants.

b) Valoriser la fonction d'enseignant

Même si l'ENTPE n'a pas la notoriété de certaines autres grandes écoles, elle doit apporter aux enseignants les moyens de valoriser leurs interventions à titre professionnel s'ils peuvent en tirer bénéfice.

Cette valorisation rejoindrait par ailleurs l'intérêt pour l'école de faire connaître la qualité de ses enseignants.

La mise en ligne sur le site de l'école de fiches présentant chaque professeur (qualification, fonctions professionnelles...) en même temps que ses interventions, serait un moyen simple qui ne paraît pas hors de portée...

La valorisation doit permettre à l'école de développer son réseau d'enseignants exerçant une activité professionnelle au sein du monde de l'entreprise qui doit augmenter de manière concomitante à l'augmentation de la proportion des ingénieurs civils au sein des promotions. L'attribution aux enseignants les plus impliqués d'un titre de « Professeur à l'ENTPE », même si cela n'a pas de valeur autre que symbolique, pourrait être une piste supplémentaire à étudier.

c) Obtenir des conditions d'intervention claires et valorisantes pour les agents des ministères de tutelle

Comme les autres écoles d'ingénieur, l'ENTPE peut solliciter d'anciens étudiants de l'école pour enseigner la matière qu'ils pratiquent quotidiennement dans leurs contextes professionnels. Mais l'ENTPE dispose d'avantages indéniables par rapport à bon nombre d'écoles d'ingénieurs. Elle est sous tutelle du Ministère de l'Écologie Développement Durable, qui pourrait même s'assimiler à une double tutelle avec le Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement puisque le secrétariat général est commun aux deux ministères. Cette tutelle lui offre donc l'accès à un potentiel conséquent de professionnels et d'experts compétents et reconnus dans les domaines dans lesquels elle forme au delà même du seul corps d'ITPE.

Cela permet une certaine facilité d'intervention des personnels en formation grâce à la circulaire d'application du 23 mars 2012 du décret relatif aux activités accessoires, qui reconnaît que la formation dispensée par un agent dans son contexte professionnel, à la demande de l'administration relève entièrement des missions de l'agent, grâce également aux conventions signées avec les différents opérateurs intervenants pour le compte des Ministères (CERTU, CETE...) qui encadrent les modalités d'intervention en formation des personnels de ces établissements.

Elle offre ainsi une certaine reconnaissance de cette activité de formation à laquelle les cadres des ministères portent d'ailleurs une attention en général plutôt positive. Il est toutefois regrettable que la circulaire laisse trop de place à l'interprétation de la part des chefs de service, ce qui entraîne des différences de traitement préjudiciables aux agents, et par voie de conséquence à l'ENTPE. Ainsi :

- Certains ITPE interviennent dans le cadre de leurs fonctions et donc sur leur temps de travail, d'autres doivent le faire sur leur temps libre ;
- Les conditions de rémunération, qui ne tiennent pas compte des conditions d'intervention, peuvent de plus varier en fonction de conventions conclues entre le service d'affectation et l'ENTPE ;
- Les interventions d'enseignement ne sont pas valorisées dans les évaluations statutaires, alors même que les Comités de domaines en font un des critères d'appréciation pour délivrer les qualifications de spécialistes ou d'experts ;

La situation vis-à-vis de l'enseignement des chargés de recherche ou doctorants (de différents corps et statuts) de l'ENTPE reste elle aussi mal définie (obligations, rémunération, évaluation, valorisation...) et mériterait d'être formalisée.

Le SNITPECT-FO considère que la tutelle ministérielle doit faciliter l'apport des compétences acquises par les ITPE tout au long de leur carrière aux enseignements de l'école, en intégrant clairement toutes les interventions effectuées par des fonctionnaires dans leur temps de travail.

Si la généralisation des conventions à chaque service n'est pas envisageable, la mise en place de convention cadre pour les services relevant des ministères et pour chacun de ses opérateurs permettrait de rendre lisibles et d'uniformiser les pratiques.

L'intervention en formation, puisqu'elle relève des missions de chaque agent, doit clairement faire l'objet d'une reconnaissance et d'une valorisation, que ce soit au travers des entretiens annuels d'évaluation ou au travers de leur prise en compte dans les processus de promotion.

Il est impératif que chaque intervenant de l'ENTPE soit fier d'enseigner à l'ENTPE et qu'il ne le ressente pas comme une contrainte, notamment quand elle lui est demandée en raison de son expérience professionnelle

Conditions d'enseignement : propositions du SNITPECT-FO

- Mettre à disposition des enseignants extérieurs, des chambres de qualité et un accueil satisfaisant sur le campus (foyer accueillant, salle des professeurs, accès aux équipements, aide aux démarches...).
- Valoriser les qualifications et références des enseignants-chercheurs et intervenants extérieurs (CV en ligne, photocopiés, lien vers leurs pages professionnelles...).
- Diversifier l'origine des enseignants en cohérence avec les lieux d'exercice.
- Attribuer aux enseignants les plus impliqués un titre de « Professeur à l'ENTPE ».
- Maintenir l'ENTPE sous tutelle du MEDDE élargie au METL.
- Faciliter l'accès de l'école aux compétences acquises par les ITPE tout au long de leur carrière en intégrant toutes les interventions effectuées par des fonctionnaires dans leur temps de travail.
- Mettre en place des conventions cadres pour les services relevant des ministères et pour chacun de ses opérateurs et tout particulièrement le CEREMA.
- Donner une reconnaissance à l'activité d'enseignement des chercheurs de l'ENTPE, des ITPE dans les services des ministères ou les établissements publics, et définir en conséquence les conditions de son exercice, de son évaluation et de sa valorisation.

3.5 En soutenant une recherche ambitieuse

Le Code de l'éducation, impose à présent aux écoles d'ingénieurs relevant du service public de contribuer au développement de la recherche. La présence de la recherche au sein d'une école d'ingénieur constitue donc une exigence de la CTI.

Elle permet d'apporter aux étudiants une formation actualisée au plan international sur les apports scientifiques et techniques. Elle assure des contacts nationaux et internationaux forts, clés du développement de stages à l'étranger et de l'accueil de professeurs invités. Elle permet

à l'ingénieur de développer des compétences en analyse, synthèse, esprit critique et créativité. Par ailleurs, au niveau mondial, le niveau de diplôme le plus élevé, qui donne accès aux meilleures situations, est le doctorat. Les ingénieurs français obtiennent en même temps que le diplôme d'ingénieur l'équivalence d'un master. Ils doivent donc recevoir dans ce cadre une formation en liaison avec la recherche, qui leur permet, si cela correspond à leur projet professionnel, de poursuivre en thèse de doctorat.

L'ENTPE avait développé dès 1977 la recherche afin d'appuyer la formation des ingénieurs et renforcer la réputation de l'ENTPE dans le concert des grandes écoles. La recherche constitue ainsi un vecteur important d'attractivité et contribue au rayonnement national et international de l'école. Elle permet également la production de connaissances dans les domaines de compétence du ministère de tutelle et l'actualisation constante du contenu pédagogique (aussi bien de la formation initiale, des formations spécialisées et de la formation continue).

L'enjeu de la recherche au sein de l'école réside donc dans la réalisation concertée des deux missions d'enseignement et de recherche. Il est donc essentiel de réintroduire une valorisation réelle de la formation réalisée par les chercheurs pour que leur reconnaissance ne provienne pas exclusivement de leurs travaux de recherche au risque qu'ils se détournent de cette mission d'enseignement qui légitime leur présence au sein de l'école. Les propositions évoquées précédemment

dans ce rapport y concourent. Mais le SNITPECT-FO tient également à rappeler tout l'enjeu de la tenue des collèges des départements pour qu'ils concourent à l'atteinte de l'objectif d'actualisation continue des connaissances qui doivent se généraliser rapidement.

Rappelons que la légitimité de la recherche au sein de l'ENTPE réside également dans la notoriété et l'attractivité qui peut en découler. Cela peut passer par une mise en avant de l'école et du laboratoire concerné dans les publications établies par des chercheurs de l'ENTPE sous réserve de respecter également les chartes partenariales (PRES qui prévoit la signature des articles et publications scientifiques sous la mention "Université de Lyon" en premier rang). Mais il est surtout impératif que l'école garantisse que les communications, les réussites, les valorisations et la notoriété des laboratoires rayonnent également au profit de l'ENTPE. Cet enjeu est d'autant plus important dans la dynamique légitime de regroupement et d'alliance des laboratoires mise en œuvre qui risque de "diluer" l'impact de leur rayonnement au profit de l'ENTPE.

La recherche de l'ENTPE regroupe plus de la moitié des effectifs de l'école dont environ 70 chercheurs, 40% détenant une habilitation à diriger des recherches (HDR), 70 doctorants (dont 30% d'ITPE) et une trentaine de personnels administratifs et techniques. En 2012, une vingtaine de thèses et habilitations à diriger des recherches ont été soutenues.

Loi sur l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) : quelles évolutions pour l'ENTPE ?

L'adoption de la loi ESR en juillet 2013, loi dont le projet a connu de larges et nombreuses évolutions dans le cadre des débats parlementaires, jette les bases d'un paysage renouvelé pour l'ensemble du monde de l'enseignement supérieur.

Différentes interprétations de la loi elle-même, contenu incertain des futurs décrets d'application, autant dire que les contours de ce paysage sont à ce stade bien loin d'être stabilisés.

Pour autant, à l'heure de la clôture de notre rapport sur l'ENTPE, nous ne pouvions pas faire l'impasse sur les questionnements en découlant, en matière de partenariats, de compétences ou de gouvernance. Sans vocation à vouloir épuiser le sujet à ce stade... mais bien à inscrire notre école en veille active quant aux risques et opportunités susceptibles d'en être issus !

Où il est question de co-tutelle : quelle place du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ?

Après de nombreuses évolutions aux différents stades d'élaboration de la loi, celle-ci précise au final que : « Le service public de l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des formations post-secondaires relevant des différents départements ministériels. Le ministre chargé de l'enseignement supérieur en assure la coordination. Il assure, conjointement avec les autres ministres concernés, la tutelle des établissements d'enseignement supérieur relevant d'un autre département ministériel et participe à la définition de leur projet pédagogique. À cette fin, il peut être représenté à leur conseil d'administration. Il est associé aux accréditations et habilitations de ces établissements. Des modalités complémentaires peuvent être prévues dans les statuts des établissements. »

Et l'ENTPE ?

Le MESR participe d'ores-et-déjà au conseil d'administration de l'école, celui-ci compre-

nant cinq personnalités extérieures représentant l'enseignement supérieur et la recherche. Dont trois désignées conjointement par le MESR et le MEDDE. L'ENTPE semble donc s'inscrire dans l'esprit de la loi.

Évolution possible par contre au delà du conseil d'administration : une plus forte implication du MESR dans la définition du projet pédagogique de chaque établissement.

Gouvernance interne des établissements : des instances qui évoluent...

Pour les universités, la loi prévoit l'obligation de constituer un conseil académique regroupant les attributions des actuels conseils des études et de la vie universitaire (CEVU) et des conseils scientifiques (CS), et assurant certaines compétences disciplinaires confiées jusque-là aux conseils d'administration (CA).

La loi n'apporte pas d'évolution majeure pour les CA, aménageant des souplesses dans leur renouvellement et instaurant un principe de parité dans les scrutins sur liste.

Et l'ENTPE ?

L'ENTPE étant un établissement hors-université, la constitution d'un conseil académique reste optionnelle.

Gouvernance par « site » : des lignes appelées à bouger...

La loi prévoit la transformation obligatoire des actuels pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), créés par la loi de 2006, en communautés d'universités et d'établissements (CUE).

Au delà du changement d'appellation, il y a bien une évolution fondamentale dans le rôle et la structuration de ces instances. Ainsi, alors que les PRES étaient le plus souvent des établissements de coopération scientifique, les CUE seront des Établissements Publics à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), statut précis et mieux encadré.

Les établissements sous tutelle unique du MESR ont l'obligation de participer aux CUE.

Les autres établissements ont la possibilité de participer ou d'être associées à ces CUE. Avec à la clé un formalisme renforcé par rapport aux PRES.

La loi propose au final trois modes de regroupement entre établissements : la fusion, les communautés d'universités et d'établissements, et l'association qui remplace le terme actuel de rattachement.

La loi ESR ne détaille pas les compétences que les établissements doivent ou peuvent transférer à la communauté d'universités, mais les statuts de cette communauté devront les mentionner. Dans le cadre d'une association, le décret doit aussi prévoir « les compétences mises en commun » et la convention prévoir « les modalités d'organisation et d'exercice des compétences partagées ».

Un seul référent face au MESR : Les universités sont poussées à fusionner.

La loi ESR stipule que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche signe un seul contrat pluriannuel avec l'établissement qui assure la coordination territoriale sur un site. Ce contrat, qui comprend un volet commun et des volets spécifiques à chaque établissement, associera aussi les régions.

La coordination territoriale est fondée « sur la base du projet partagé », qui conduit au « seul contrat pluriannuel d'établissement » conclu entre le MESR et les établissements regroupés ou en voie de regroupement (et dans ce cas, le contrat prévoit les étapes de la fusion ou du regroupement qui doit intervenir avant son échéance). Les établissements relevant d'autres ministères peuvent y être associés.

Et l'ENTPE ?

L'ENTPE est actuellement membre associé du PRES de Lyon / Saint-Étienne. Un PRES est automatiquement transformé en CUE à la date de publication de la loi et sa nouvelle gouvernance a un an pour adopter de nouveaux statuts.

L'ENTPE a bénéficié de la dynamique du PRES dans la mesure où cette structure « légère » favorisait l'émergence de projets ou de sujets d'intérêt partagé entre les acteurs. Les enjeux de gouvernance en partie stabilisés mais bien présents au démarrage du processus (du plan campus aux investissements d'avenir), redeviennent un sujet prioritaire avec un notable changement d'équilibre au détriment potentiellement des organismes hors tutelle MESR !

Le CA de l'ENTPE devra donc peser l'ensemble des éléments pour définir les lignes de l'implication de l'ENTPE au sein de la CUE de Lyon. Il faudra notamment éviter l'isolement des réseaux d'établissements lyonnais qui ont permis de développer de nombreux partenariats et renforcer la lisibilité de l'école (la pré-

sidence de l'Association des Grandes Écoles de Rhône-Alpes - AGERA - actuellement confiée à l'ENTPE en est un premier élément). La participation active à la CUE doit cependant se construire en préservant les équilibres et notamment le caractère national et ministériel de l'ENTPE.

Délivrance des diplômes : quand l'accréditation succède à l'habilitation !

L'habilitation des diplômes disparaît, au profit de l'accréditation des établissements. L'État n'entrera plus dans le détail des formations proposées en habilitant chaque diplôme, mais accréditera les établissements pour délivrer leurs diplômes, pour la durée du contrat pluriannuel, en vérifiant qu'ils respectent le « cadre national des formations ».

L'accréditation prendra en compte « le lien entre enseignement et recherche au sein de l'établissement, la qualité pédagogique, la carte territoriale des formations, les objectifs d'insertion professionnelle et les liens entre les équipes pédagogiques et les représentants des professions concernées par la formation ».

Et l'ENTPE ?

Il apparaît aujourd'hui que l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur relèvera toujours de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI). Pas de changement donc en vue à ce sujet.

En parallèle, l'ENTPE est actuellement co-habilitée à délivrer **11** masters et **2** doctorats. Or, la constitution de la CUE en remplacement du PRES de Lyon / Saint-Étienne constitue un risque de coupure de l'école avec les autres partenaires qui lui permettait d'accéder à une co-habilitation importante pour son rayonnement et sa lisibilité.

Une dimension qui sera sans nul doute à intégrer dans les éléments à prendre en compte

dans la stratégie de positionnement de l'école au sein de la CUE de Lyon.

Enseignement à distance : une exigence renforcée

La loi ESR insiste sur la nécessité de développer l'accès aux ressources pédagogiques numériques : « Le service public de l'enseignement supérieur met à disposition de ses usagers des services et ressources pédagogiques numériques. »

Et l'ENTPE ?

L'école doit clairement renforcer ses efforts en la matière, au service de la formation initiale et continue !

Évaluation de la recherche : un changement fondamental

La loi ESR supprime l'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) et crée le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur qui a le statut d'autorité administrative indépendante. Que ce soit pour l'évaluation des établissements, des unités de recherche ou des formations, ce Haut conseil « s'assure de la qualité des évaluations conduites par d'autres instances ».

Principale évolution : les unités de recherche ne sont plus évaluées par une instance centrale, mais via des procédures définies par les établissements de tutelle de ces unités et validées par le Haut conseil.

Et l'ENTPE ?

Ce nouveau dispositif, largement piloté par les organismes de recherche eux-mêmes, peut placer l'école en situation de faiblesse.

Comme lors des assises des métiers de l'ingénieur, le SNITPECT encourage vivement l'ENTPE à devenir pro-active et vigilante pour s'intégrer au mieux dans ce contexte fortement renouvelé... créer et saisir les opportunités, animer et porter les valeurs de l'aménagement des territoires et les compétences de ses laboratoires.

Là aussi, l'année 2014 sera décisive.

L'ENTPE compte cinq laboratoires de recherche

- Génie Civil et Bâtiment – LGCB
- Économie des Transports – LET
- Ingénierie, Circulation, Transports – LICIT
- Recherche Interdisciplinaires Ville Espace Sociétés – RIVES
- Écologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés – LEHNA

Sur un budget total de l'école de **24 M€** en 2011 (dont plus de **21 M€** de subventions du MEDDE), **6,5 M€** sont consacrés à la recherche dont deux tiers pour le salaire des chercheurs et les dépenses de fonctionnement et d'investissement liés à l'activité des laboratoires. Les projets collaboratifs ou partenariaux ont généré près de **2 M€** de financements des laboratoires mais ne permettent pas de couvrir l'ensemble des dépenses marginales (c'est à dire hors salaires et bâtiments), objectif recherché par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le dépassement étant pris sur la subvention versée par le MEDDE.

Le rayonnement reste à conforter pour certains laboratoires mais il est déjà très important et reconnu par l'audit 2010 de l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES). Malgré cela, l'attractivité générée n'est pas encore suffisante.

Le SNITPECT-FO considère que le nombre de thèses préparées par les étudiants issus du cursus ingénieur doit être augmenté, prioritairement à destination des laboratoires de l'école, sur des sujets concertés entre les intérêts des étudiants, des laboratoires, des ministères et de leur réseau scientifique et technique, et des milieux professionnels.

Il convient également de développer la communication des travaux de recherche des laboratoires au profit d'une attractivité de l'école. Il convient donc d'améliorer la visibilité et l'accessibilité des travaux de recherche à la fois en interne et en externe à l'école.

Enfin, une meilleure collaboration entre la recherche et les employeurs potentiels des ingénieurs diplômés de l'ENTPE est à favoriser, permettant notamment de faciliter l'obtention de financement de doctorats.

Recherche : propositions du SNITPECT-FO

- Rappeler le rôle et l'importance de la recherche au sein de l'ENTPE.
- Généraliser et garantir la tenue effective et régulière des collèges des départements.
- Garantir que les communications, les réussites et la notoriété des laboratoires rayonnent également au profit de l'ENTPE.
- Supprimer le « numerus clausus » des thèses des étudiants en cursus ingénieur comme pour le corps des IPEF et valoriser la thèse dans le parcours professionnel.

- **Développer la communication des travaux de recherche des laboratoires pour l'école et par l'école.**
- **Améliorer la visibilité et l'accessibilité des travaux de recherche des laboratoires de l'école en interne et en externe.**
- **Rechercher une meilleure collaboration entre la recherche et les employeurs potentiels des ingénieurs diplômés de l'ENTPE.**

3.6 En développant les partenariats "bénéficiaires"

L'ouverture sur l'extérieur, analysée par la CTI, est une dimension fondamentale de l'école qui lui permet d'accomplir ses missions avec qualité. Compte tenu de sa taille relativement modeste dans le contexte de l'enseignement supérieur et plus particulièrement des écoles d'ingénieurs, elle ne peut disposer que d'une visibilité limitée. Elle doit donc se construire une stratégie d'alliance appropriée pour augmenter cette visibilité auprès des étudiants et bénéficier de la notoriété issue du réseau de partenariat qu'elle peut tisser. Il est bien évident qu'elle aurait tout à gagner à chercher à bénéficier du rayonnement de l'école des Ponts qui dépend de la même tutelle ministérielle. Elle forme d'ailleurs un corps de fonctionnaires accueillant bon nombre d'ingénieurs ayant bénéficié au départ d'une formation de l'ENTPE et d'un parcours au sein du corps des ITPE, démontrant la légitimité des relations "fraternelles" que ces écoles doivent nouer. Mais, comme dans toute relation partenariale, l'école doit démontrer au préalable les bénéfices que pourrait également en tirer son partenaire.

Dans l'élaboration de cette stratégie d'alliance, elle doit aussi veiller à ce qu'elle soit porteuse de sens.

Le SNITPECT-FO est d'ailleurs résolument opposé au rapprochement multilatéral initié avec trois écoles d'ingénieurs (**École Nationale supérieure des Sciences Géographiques, École Nationale de la Météorologie, Agro-Sup Dijon**) qui, en l'absence de réelles synergies académiques et professionnelles, ne constitue que la suite d'un projet de fusion de corps d'ingénieurs de la fonction publique, fusion avortée par la forte opposition des ingénieurs concernés.

Toutefois, des synergies académiques et professionnelles évidentes doivent être explorées avec, d'une part, l'**École Nationale des Sciences Géographiques** de Marne-la-Vallée et, d'autre part, l'**École National du Génie de l'Eau et de l'Environnement** de Strasbourg, notamment pour répondre à des demandes des employeurs en compétences orphelines.

Par ailleurs, l'ENTPE doit continuer de collaborer avec les structures actuellement rassemblées au sein du "PRES" (**Centrale Lyon, Insa, ENSAL...**) pour s'inscrire et consolider un rayonnement local de l'enseignement supérieur lyonnais. L'ensemble de ces collaborations doivent, au delà de la notoriété du groupe créé, générer un bénéfice d'image propre à l'ENTPE.

L'ingénieur diplômé de l'ENTPE, qu'il soit civil ou fonctionnaire, est destiné à œuvrer au sein de la société et du monde économique. Cela nécessite une présence du monde socio-économique tout au long du cursus. C'est l'objet des différents partenariats mis en place par l'école avec les entreprises qui seront évoqués dans le paragraphe suivant.

Les partenariats répondent également au besoin de diversification de l'offre de formation notamment par le développement des formations double-diplômantes évoquées précédemment.

De même, ils permettent de participer à des réseaux nationaux et internationaux pour la participation aux programmes de recherche et à l'internationalisation indispensable de la formation. Ils offrent ainsi un cadre aux étudiants à la fois pour leurs mobilités (séjours d'études dans d'autres écoles et/ou à l'étranger, stages en laboratoire de recherche ou en entreprise en France ou à l'étranger) mais également pour l'accueil d'étudiants étrangers dans le cadre de partenariats formels avec des institutions bien choisies et en nombre limité.

Ces partenariats peuvent également constituer des sources de financement complémentaires pour l'école.

L'ensemble de ces partenariats concourent indiscutablement à améliorer l'attractivité de l'école. Toutefois, elle doit rester attentive à ne pas se disperser dans des partenariats qui n'auraient qu'un impact limité. Elle doit développer une stratégie d'alliance appropriée aux problématiques qu'elle traite.

Partenariats du SNITPECT-FO

- **Construire une stratégie d'alliance appropriée pour augmenter sa visibilité et son attractivité**
- **Chercher à bénéficier du rayonnement des écoles prestigieuses du ministère en démontrant les bénéfices engendrées pour ces écoles et le ministère.**
- **Veiller à ce que les partenariats soient porteurs de sens au regard de l'identité de l'école et répondent à ses intérêts.**
- **S'inscrire et consolider un rayonnement local de l'enseignement supérieur lyonnais tout en s'assurant d'un bénéfice d'image propre à l'ENTPE.**
- **Offrir une réponse au besoin de diversification de l'offre de formation qui ne peut être satisfaite au sein du parcours pédagogique de l'école.**
- **Analyser le rapport coût (économique et temps passé) / bénéfice de chaque partenariat pour ne pas se disperser dans des partenariats d'intérêts limités.**

3.7. En développant son attractivité auprès de l'environnement professionnel

Sur l'ensemble des ingénieurs diplômés de l'ENTPE en activité recensés par l'AITPE, soit près de **1 000** ingénieurs civils et **5 600** ingénieurs fonctionnaires à la sortie de l'école, près de **2 700** exercent dans un service de l'État (administration centrale, direction régionale, direction départementale interministérielle, préfecture, direction interdépartementale des routes...), **1 150** dans un service technique sous tutelle des ministères (VNF, périmètre du futur CEREMA, autres établissements

publics), plus de **100** dans un établissement d'enseignement supérieur (dont l'ENTPE), près de **900** en collectivités ou dans leurs établissements publics, plus de **1000** dans des entreprises privés et près de **300** en poste à l'étranger. Ceci illustre la diversité des employeurs des ingénieurs TPE.

La responsabilité première de l'ENTPE est bien à la fois de fournir un « produit » attractif à court et long terme, auprès de ces différents employeurs que ce soit dans le monde des administrations publiques ou des entreprises, et d'offrir des débouchés satisfaisants aux étudiants qu'elle forme, à la fois en qualité, par une bonne connaissance des métiers des employeurs, des parcours et un bon retour anticipé auprès des étudiants, mais aussi en quantité, en ayant à cœur de développer la reconnaissance du diplôme, de ses spécificités et de ses qualités.

L'école doit donc être en mesure d'adapter en continu sa formation aux besoins présents comme futurs des employeurs. Pour cela, elle doit recenser ces besoins à la fois en matière de savoir et de compétence, et se mettre en capacité d'anticiper les évolutions.

Elle doit ainsi garantir une expression régulière, actualisée et prospective des besoins des différents employeurs, notamment des ministères et de leurs établissements publics. L'école a mis en place un certain nombre de relations avec les employeurs dans les différentes instances de l'école : au travers du conseil d'administration, des conseils scientifiques, des études et de la vie universitaire, mais également au sein des collèges de départements qui ont vocation à recueillir les propositions d'évolutions des programmes d'enseignement initial et continu dans le domaine du département notamment au regard des évolutions des contextes et pratiques professionnels. Mais ils viennent à peine d'être mis en place et devront prouver leur capacité à bien atteindre l'ensemble des objectifs qui leur sont assignés. Le SNITPECT-FO regrette également que la participation des employeurs dans leur diversité reste encore trop faible et aléatoire au sein de ces instances. L'école doit impérativement trouver des moyens pour la développer afin de leur garantir la fourniture d'un "produit TPE" adapté à leur besoin, et ainsi garantir la préservation des facilités de débouchés pour les étudiants.

Ces relations sont également à renforcer au sein même de la mise en œuvre de la formation par l'intervention de nombreux professionnels en exercice tout au long de l'enseignement, ce qui représente une richesse importante de la formation ENTPE.

Enfin, l'identification précoce des nouveaux besoins passe également par la mise en place de démarches collaboratives de recherche au travers de pôles de compétitivité, de clusters ou de réseaux thématiques qui doivent répondre également à la prise en compte partagée des enjeux d'innovation par l'entreprise, les laboratoires de recherche et les étudiants qui s'y investissent.

L'école doit également se faire connaître et reconnaître auprès des différents employeurs pressentis comme stratégiques. Cet enjeu devient aussi essentiel pour les ITPE fonctionnaires car depuis l'évolution induite par la réorganisation des services de l'État, les chefs de service qui embauchent les ITPE fonctionnaires ne sont plus du "sérail" et ne connaissent donc plus forcément ce produit "ITPE". L'école doit donc engager des actions de communication aussi bien auprès des employeurs privés que, conjointement avec la DRH, des employeurs publics, type DREAL, DDT, établissements publics... Elle doit promouvoir les métiers auxquels elle prépare auprès des employeurs tout en apportant une visibilité réciproque à ses étudiants.

Elle a ainsi établi un livret des métiers, assure différents amphis métiers avec les employeurs, soutient la mise en œuvre des mardis de l'entreprise et du forum Batira par l'association des élèves ingénieurs de l'ENTPE. Comme vu précédemment elle doit aussi soutenir et valoriser la participation et la réussite de ses élèves aux différents « challenges étudiants » fortement porteur d'attractivité auprès des employeurs qui les organisent.

Elle se doit aussi de faire connaître, repérer, tester ses étudiants au fur et à mesure du cursus de formation (stages, TFE) et valoriser les productions les plus exemplaires.

Rappelons que la mise en œuvre d'une année de césure sur la base du volontariat peut offrir aux élèves civils une expérience et une relation plus structurée avec une entreprise en milieu de parcours.

L'ENTPE doit également entretenir des relations privilégiées, notamment grâce à l'AITPE, avec les anciens de l'école qui sont à la fois des ambassadeurs de l'école, des relais auprès des employeurs, des conseillers éclairés des étudiants, des intervenants et des recruteurs potentiels...

Enfin, par delà les ressources complémentaires qu'elle peut apporter, et qui reste à développer, la formation continue offerte par l'ENTPE constitue un formidable vecteur supplémentaire favorisant l'attractivité et la reconnaissance de l'école auprès des employeurs au delà du seul recrutement en sortie d'école. Elle commence à s'illustrer grâce aux différents masters spécialisés créés, et grâce à la formation continuée. Elle doit pouvoir offrir différentes possibilités de reconversion rendues nécessaires pour les ingénieurs au vu des nécessités de réorientation professionnelle, par exemple suite aux réorganisations de services publics.

Il serait d'ailleurs tout à fait souhaitable que soit offerte la possibilité à tout ITPE de bénéficier d'un droit à effectuer une 4^e année tout au long de la carrière pour faciliter à la fois l'acquisition des doubles diplômes, qui, on l'a vu, se généralisent, ou permettre des réorientations professionnelles dans des domaines stratégiques pour les politiques ministérielles.

S'appuyant sur le partenariat historique avec l'école d'architecture et les ressources des deux écoles, la formation continue pourrait également organiser des formations complémentaires sur les thématiques architecturales et urbaines. Elle pourrait même tenter de développer des spécialisations en cours à distance qui pourraient peut être aller jusqu'à l'obtention de double diplôme architecte-ingénieur TPE ou ingénieur TPE-architecte.

Le SNITPECT-FO tient donc à ce que la formation continue se développe au plus près des attentes des employeurs au profit d'une amélioration de la notoriété et de l'attractivité de l'ENTPE au sein d'une stratégie ambitieuse mais réaliste.

La création du Cycle supérieur de management de l'équipement (CSME) par l'ENTPE avait été un facteur important de valorisation de l'école au sein de la population des directeurs. Aujourd'hui, son descendant, le cycle supérieur du développement durable (CSDD), est piloté par l'IFORE depuis 2009 en partenariat avec l'ENTPE. Il se déroule en quatre séminaires résidentiels dans quatre lieux différents. Dans sa forme actuelle, l'ENTPE ne retire pas tout le bénéfice de son implication dans le CSDD. Il conviendrait à minima qu'un des séminaires résidentiels se déroule à l'ENTPE à Vaulx-en-Velin, territoire où il y a nombre de défis à relever pour le développement durable.

Synthèse des propositions du SNITPECT-FO

- Conforter la reconnaissance des qualités de l'ingénieur diplômé de l'ENTPE par l'emploi.
- S'assurer d'une bonne adéquation du contenu de la formation avec les besoins des différents employeurs (Ministère, collectivités, établissements publics, entreprises...).
- Garantir une expression régulière, actualisée et prospective des besoins des différents employeurs, notamment du ministère et des établissements publics sous sa tutelle.
- Garantir l'efficacité des collèges de département.
- Concrétiser une plus forte participation des différents représentants des employeurs aux instances de décision de l'école.
- Conserver une forte implication du monde professionnel dans la formation, notamment en demandant aux représentants nationaux des différents type d'employeurs de désigner leurs représentants au conseil d'administration.
- Poursuivre les programmes de recherche collaborative (pôle de compétitivité, cluster...).
- Prioriser, garantir et amplifier les échanges avec les employeurs "stratégiques" des ingénieurs diplômés de l'ENTPE, aussi bien publics que privés.
- Promouvoir les métiers auxquels prépare l'école auprès des employeurs et des étudiants.
- Soutenir et valoriser la participation et la réussite aux "challenges étudiants".
- Valoriser les travaux, la qualité, la créativité, l'inventivité et les capacités d'initiatives des étudiants (publication meilleurs rapports de stage, de TFE, des projets primés lors de jeux concours...).
- Garantir des relations étudiants/employeurs tout au long du cursus facilitant les débouchés.
- S'appuyer sur les anciens de l'école avec le concours de l'AITPE.
- Soutenir et développer la formation continue dans le cadre d'une stratégie ambitieuse mais réaliste qui participe au rayonnement et à l'attractivité de l'ENTPE tout en apportant une réponse aux besoins des employeurs, grâce à une mobilisation des savoirs faire de l'ENTPE sur l'enseignement.
- Se mettre en capacité de valoriser le savoir faire de l'ENTPE en matière d'organisation de cycle supérieur, pour répondre aux besoins exprimés par la tutelle ministérielle, et, a minima, organiser un des quatre séminaires annuels du CSDD à l'ENTPE.
- Offrir un droit à une 4^e année de formation tout au long de la carrière professionnelle.
- Expérimenter des formations à distance et diplômantes.

Conclusion

L'ENTPE dispose d'atouts indéniables pour être compétitive dans le contexte concurrentiel de l'enseignement supérieur en général et des écoles d'ingénieurs en particulier. Elle poursuit la mise en œuvre de méthodes sélectives de recrutement des candidats. Elle a établi un programme pédagogique et de méthodes de formation théoriques et pratiques pertinent. Elle dispose de relations internationales riches et nombreuses. Elle bénéficie d'ingénieurs et de chercheurs reconnus pour intervenir dans ses enseignements. Elle a concrétisé de nombreux partenariats institutionnels, académiques ou de recherche qui développent sa notoriété. Elle offre une formation sans cesse renouvelée grâce aux apports de la recherche. Et les facilités et niveaux de placement en sortie et les perspectives à moyen et long terme attestent qu'elle est parfaitement adaptée à sa finalité professionnelle grâce aux coopérations étroites établies avec son environnement professionnel. Elle sait enfin faire profiter ses étudiants d'une remarquable qualité de vie étudiante.

Elle doit donc à présent s'attacher à développer et valoriser ses qualités pour soutenir son attractivité auprès des étudiants, des prescripteurs et des différents acteurs qui interviennent en amont, en aval et au cours de

la formation. Cette attractivité renouvelée sera la garantie à long terme de la qualité et du haut potentiel des ingénieurs diplômés de l'ENTPE.

À l'heure de la rédaction de la conclusion de ce rapport, nous tenons à féliciter la direction de l'école pour la réactivité dont elle a fait preuve pour garantir le plein recrutement aux concours CPGE de 2013 et lui renouvelons tous nos encouragements à poursuivre les efforts entrepris pour développer l'attractivité et la visibilité de l'école. Encouragements qui se doublent d'une sollicitation ferme envers la tutelle ministérielle de l'école à accompagner pleinement ces mesures, ce qui permettrait une augmentation du nombre d'étudiants des prochaines promotions au service du portage de toutes les politiques publiques portées par nos ministères techniques sur l'ensemble du territoire, tout en conservant un niveau de recrutement exigeant.

Or, dans cette perspective, s'est déroulée le 3 juillet dernier la journée nationale des Assistés des Métiers de l'ingénieur, co-organisée notamment par nos ministères. Une journée d'autant plus emblématique que pas moins de quatre ministres, dont le tout juste nommé Philippe MARTIN, se sont succédés à la tribune.

Une journée venant conclure un large cycle de consultation des ingénieurs sur leurs perceptions et leurs attentes en terme de postures, de compétences, de missions et de parcours. Mais aussi et avant tout un événement marqué par la ré-affirmation au niveau politique de la plus-value apportée par leurs ingénieurs dans la chaîne d'élaboration, de conduite et d'évaluation des politiques publiques ministérielles.

En effet, le 3 juillet, nos ministres ont exprimé une ambition et une attente vis à vis des ITPE, véritable « colonne vertébrale » du portage de leurs politiques dans l'ensemble de leurs lieux de mise en œuvre. Avec à la clé l'annonce de quatre chantiers permettant d'ouvrir une perspective fondatrice d'avenir pour les ITPE :

- **La définition des besoins en métiers et compétences nécessaires pour faire face aux missions, associée à une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEECC) conduisant ainsi à la réalisation d'un projet stratégique ministériel pour le corps des ITPE ;**
- **Un travail sur les parcours professionnels et la mobilité, par l'identification des freins à lever et des dispositions à mettre en œuvre pour fluidifier les parcours inter-ministériels et inter-fonctions publiques (aller et retour) ;**
- **Une réflexion sur les modalités de gestion et les perspectives de déroulement de carrière ;**
- **Enfin, un plan d'action pour les écoles : formations initiales et continues, mise en réseau...**

Lors de cette journée, aura également été affirmé par Vincent Mazaure, Secrétaire Général des MEDDE et METL, que « les ITPE ont vocation à travailler dans tous les champs du ministère, y compris l'environnement ». Affirmation semblant couler de source... si elle n'était contestée jusque là par nombre d'employeurs ministériels ayant oublié le rôle fondateur joué par les ITPE dans la création des DIREN ! Ou bien qu'ils étaient présents au sein des DIREN bien avant création des DREAL...

C'est ainsi que l'ENTPE, en tant que creuset du corps des ITPE, ainsi que sa tutelle, devront être totalement investies dans les chantiers ouverts à l'issue des Assises, avec au programme :

- **Le renforcement du lien avec les directions générales de nos ministères, comme avec l'ensemble des employeurs (les services de l'État, les établissements publics et agences, les collectivités territoriales...);**
- **Le renouvellement d'une commande de formation initiale et continue ambitieuse, notamment dans des domaines actuellement non ou mal couverts, ou bien à renforcer, tels les systèmes d'information, l'énergie, la biodiversité, la gestion de crise, l'eau, le logement...**
- **La mise en place des recrutements répondant à cette commande, dès la rentrée 2014, ainsi que les réponses pédagogiques adaptées, y compris en partenariat avec d'autres écoles ;**
- **L'ouverture des carrières à l'ensemble de la sphère publique, et ce dès le premier poste ;**
- **Le développement de la formation continue tout au long de la carrière ;**
- **La préservation des moyens alloués à l'école pour répondre à cette ambition renouvelée.**

Le SNITPECT-FO prendra toute sa part auprès de l'ENTPE afin qu'elle bâtit un plan stratégique et un plan d'actions dédiés, plans à même de s'intégrer à la définition du prochain contrat d'objectifs (2015-2018) que l'école s'apprête à re-négocier avec sa tutelle. Alors que l'école s'apprête à fêter en 2014 ses 60 années d'existence, le SNITPECT-FO sera très attentif à ce que l'ENTPE soit, dans tous les sens du terme, au cœur des réflexions et décisions à venir.

Le SNITPECT-FO est porteur d'une vision d'avenir pour les ITPE, porteur d'une vision d'avenir pour l'ENTPE !

Documents de référence

- Rapport SNITPECT-FO 2006 "ENTPE demain".
- Documents "Références et orientations" et avis de la Commission des Titres d'ingénieur (CTI).
- Rapport d'évaluation de l'École nationale des travaux publics de l'État de novembre 2010 de l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES).
- Audit de l'ENTPE de décembre 2012 établi par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD).
- Contrat d'objectifs 2011-2014 État-ENTPE et rapport de performance à mi-parcours du contrat d'objectifs 2011-2014 présenté au conseil d'administration de l'ENTPE du 18/06/2013.
- Enquête SNITPECT-FO de juin 2013 menée auprès de 320 élèves de l'ENTPE de 1^{ère}, 2^e, 3^e, 4^e année.
- Rapport sur la politique internationale présenté au conseil d'administration de l'ENTPE du 27/03/2012.
- Rapport sur la formation doctorale présenté au conseil d'administration de l'ENTPE du 26/03/2013.
- Rapport sur la consolidation de la relation entreprise présenté au conseil d'administration de l'ENTPE du 12/12/2012.
- Règlement intérieur approuvé par le CA du 06/12/2011.
- et autres sources d'inspiration...